



Commission pour l'égalité de genre



Mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité entre le femmes et les hommes 2018-2023

Rapport annuel 2023



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Table des matières

Éléments principaux 2023	4
Introduction.....	6
I. Aperçu général des progrès et de la mise en œuvre en 2023	7
I.1. Développement d'activités, de mesures de promotion, d'outils et de programmes de coopération, suivi/évaluation des normes pour recenser les lacunes et les obstacles.....	7
I.2. Assurer l'appropriation par les États membres de la Stratégie et des processus et activités connexes	13
Contribution des États membres à la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023.....	14
I.3. Coopération transversale et étroite avec les différents organes et institutions du Conseil de l'Europe pour assurer l'approche intégrée de l'égalité de genre dans toutes les politiques et mesures du Conseil de l'Europe	31
I.4. Partenariats stratégiques avec d'autres organisations régionales et internationales, ainsi qu'avec la société civile et d'autres parties prenantes concernées	37
II. Aperçu des types de mesures prises par les États membres au cours de la période 2018-2023	41
SO1 : Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme	41
SO2 : Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique	41
SO3 : Garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice	42
SO4 : Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique	42
SO5 : Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile	43
SO6 : Intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures	43
Annexe 1 – Activités et mesures prises par les États membres en 2023 pour réaliser les objectifs de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023	44
Annexe 2 – Liste des normes, publications et autres outils pratiques produits en 2023	45
Annexe 3 – Aperçu des activités menées en 2023 par les différentes entités du Conseil de l'Europe en vue de la réalisation des objectifs de la Stratégie.....	46
Annexe 4 – Réponses des pays membres au questionnaire global sur les types de mesures prises par objectif pendant la période 2018-2023.....	61

Éléments principaux 2023

1. 2023 a été la dernière année de mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 (la Stratégie). Adoptée par le Comité des Ministres en mars 2018, cette Stratégie reflète l'engagement continu du Conseil de l'Europe et le rôle important que l'Organisation a joué et joue encore pour faire progresser l'égalité de genre et les droits des femmes.
2. La mise en œuvre de la Stratégie a continué de pâtir de plusieurs défis mondiaux, à savoir les conséquences de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, y compris ses effets économiques dévastateurs, les répercussions de la pandémie de COVID-19, l'incidence du changement climatique sur les femmes et les divisions politiques générées par les mouvements anti-genre. Ces crises ont des effets préjudiciables sur l'égalité de genre, car elles menacent de faire reculer les droits fondamentaux des femmes et des filles et mettent en lumière les difficultés et les discriminations auxquelles de nombreuses femmes sont confrontées en matière d'indépendance économique, de protection des droits humains, y compris la santé et les droits sexuels et reproductifs, et de recherche de soutien et de protection contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes, y compris les violences sexuelles liées aux conflits.
3. Pour relever ces défis, les chef-fes d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur engagement en faveur de l'égalité de genre en mai 2023 à Reykjavík, en rappelant que « *l'égalité de genre et la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus décisionnels publics et privés [étaient] essentielles à l'État de droit, à la démocratie et au développement durable [...] [et en soulignant] le rôle pionnier du Conseil de l'Europe, y compris au travers de la Convention d'Istanbul, dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique* »¹. À partir de cela, et sur la base des réalisations de la Stratégie 2018-2023, la Commission pour l'égalité de genre (GEC) a élaboré et approuvé la troisième Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029 lors de sa réunion plénière de novembre 2023, puis l'a transmise au Comité des Ministres pour examen et adoption.
4. Les travaux sur le rôle des hommes et des garçons ont abouti en 2023 à l'adoption par le Comité des Ministres de [Lignes directrices sur la place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre et les politiques pour combattre la violence à l'égard des femmes](#). La sensibilisation à cette question a été encore renforcée par la [conférence](#) thématique annuelle de la GEC organisée sous la présidence islandaise du Comité des Ministres sur « Les hommes et les garçons dans les politiques de l'égalité de genre » (Strasbourg, 27-28 avril). La présidence islandaise a fait de l'égalité de genre l'une de ses priorités et s'est attachée à promouvoir la Recommandation de 2022 sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile lors d'un [événement parallèle](#) de haut niveau organisé en marge de la 67^e Commission de la condition de la femme, intitulé « Réponses aux défis régionaux et mondiaux. Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuse d'asile » (New York, 7 mars).
5. Parmi les autres points forts des travaux intergouvernementaux de 2023 figurent l'achèvement du premier examen de la mise en œuvre de la Recommandation de 2019 sur la prévention et la lutte contre le sexisme et la publication de [l'étude sur l'impact des systèmes d'intelligence artificielle, leur potentiel de promotion de l'égalité, y compris l'égalité de genre, et les risques qu'ils peuvent entraîner en matière de non-discrimination](#), élaborée conjointement par la GEC et le CDADI. Cette étude servira de base à la préparation d'une nouvelle recommandation du Comité des Ministres. La GEC a en outre tenu plusieurs échanges de vues, notamment avec la présidente de la Cour européenne des droits de l'homme, Síofra O'Leary, sur la manière dont la Cour traite les affaires de violence fondée sur le genre et de violence domestique et sur l'évolution récente de la dimension numérique de la violence.
6. L'Organisation a poursuivi ses travaux sur l'approche intégrée de l'égalité de genre, avec un soutien spécifique fourni par le biais de formations et un travail important pour finaliser un nouveau cours HELP sur l'égalité de genre et l'approche intégrée de l'égalité de genre. De nombreux secteurs du

¹ [Déclaration de Reykjavík : Unis autour de nos valeurs](#)

Conseil de l'Europe – comme le sport (y compris la lutte contre le dopage), les langues minoritaires, la lutte contre la discrimination ou la coopération juridique – ont mené des activités liées à l'égalité de genre, qu'il s'agisse de l'adoption de normes et d'outils ou de l'organisation d'événements ou de projets ciblés. L'approche intégrée de l'égalité a également été assurée grâce à la participation de représentant-es de la GEC aux travaux de plusieurs comités intergouvernementaux qui ont traité, par exemple, de l'éducation complète à la sexualité, des droits des femmes roms et de la communauté des Gens du voyage, de l'intelligence artificielle ou de la lutte contre les crimes de haine.

7. Des projets de coopération bilatérale et régionale ciblés ont été menés avec plusieurs États membres (Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Lettonie, République de Moldova, Türkiye et Ukraine), ainsi qu'avec la société civile et les forces démocratiques du Bélarus, au Kosovo* et dans la région du sud de la Méditerranée. Si la plupart de ces initiatives ont soutenu les efforts visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes, y compris dans sa dimension numérique, et à aider les victimes de violences sexuelles liées aux conflits, plusieurs d'entre elles ont poursuivi d'autres objectifs connexes, tels que l'égalité d'accès des femmes à la justice, la prévention et la lutte contre les stéréotypes de genre et le sexisme, la promotion de l'égalité de genre et la protection des droits des femmes et des filles réfugiées.

8. Des subventions ont été accordées à quatre ONG qui luttent contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique en Bulgarie, en Hongrie et en Lituanie. Ces subventions ont permis de soutenir des campagnes nationales de sensibilisation et de plaidoyer visant à promouvoir les valeurs de la Convention d'Istanbul, à dissiper les fausses informations et à encourager les discours positifs. Les ONG se sont appuyées sur la [méthodologie](#) mise au point par le Conseil de l'Europe, ONU Femmes et le réseau WAVE, qui avait été publiée en 2022 après une expérimentation réussie en République tchèque, en Lettonie et en Pologne.

9. Comme les années précédentes et dans la droite ligne de sa Stratégie, le Conseil de l'Europe a continué à entretenir et à renforcer des partenariats stratégiques avec d'autres organisations régionales et internationales, dont ONU Femmes et l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), ainsi qu'avec la société civile.

* Toute référence au Kosovo dans le présent document, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

Introduction

1. Le Conseil de l'Europe a lancé son Programme transversal pour l'égalité entre les femmes et les hommes en 2012 dans le but d'accroître la portée et la visibilité des normes en matière d'égalité de genre et d'encourager leur mise en œuvre dans les États membres et au sein des structures de l'Organisation. C'est dans ce cadre que la première Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2014-2017 a été adoptée par le Comité des Ministres en novembre 2013. Fort du succès de cette première initiative et en tenant compte des nouveaux défis, le Comité des Ministres a adopté en mars 2018 la deuxième Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2023), qui mettait davantage l'accent sur l'incidence des questions socioéconomiques sur l'autonomisation des femmes ainsi que sur le rôle des hommes et des garçons dans la réalisation de l'égalité de genre. Cette Stratégie s'articulait autour de **six objectifs stratégiques (OS)** :

- OS1 : Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme
- OS2 : Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
- OS3 : Garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice
- OS4 : Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique
- OS5 : Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile
- OS6 : Intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures

2. Cette Stratégie reposait sur la conviction qu'un engagement ferme pour **l'égalité de fait** entre les femmes et les hommes à tous les niveaux et dans tous les domaines – par le biais d'une action déterminée visant à garantir une égalité effective, et pas seulement par des déclarations ou des lois difficiles à appliquer – profitera à la société ainsi qu'aux générations futures. Cette approche est pleinement conforme à la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, 1979), à la Déclaration de Beijing et au Programme d'action adoptés en 1995, lors de la 4^e Conférence mondiale sur les femmes, ainsi qu'à l'Agenda 2030 pour le développement durable adopté en septembre 2015. La Stratégie témoigne de l'engagement de l'Organisation à continuer à jouer un rôle moteur – par le biais de normes juridiques et d'orientations politiques – dans les efforts déployés aux niveaux régional et mondial pour mettre en œuvre la Déclaration de Beijing, l'Objectif de développement durable (ODD) 5 qui vise à « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » et l'ODD 16 qui consiste à « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ».

3. La Stratégie définit donc des engagements en faveur de l'autonomie de toutes les femmes, d'un changement dans les rôles socialement rigides des femmes et des hommes (notamment par un partage égal des responsabilités domestiques et de soins), de la fin de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique, ainsi que de l'élimination du sexisme et des stéréotypes de genre. La Recommandation sur la prévention et la lutte contre le sexisme établit un lien entre le sexisme et la violence à l'égard des femmes et des filles, en considérant que les actes de sexisme « ordinaire » font partie d'un continuum de violences qui crée un climat d'intimidation, de peur, de discrimination, d'exclusion et d'insécurité limitant les possibilités et la liberté des femmes.

4. La Stratégie a contribué à maintenir l'égalité entre les femmes et les hommes au rang des priorités des présidences successives du Comité des Ministres et les États membres se sont activement engagés dans la mise en œuvre des objectifs stratégiques susmentionnés. En outre, ces objectifs stratégiques s'appliquent à l'action du Conseil de l'Europe dans son ensemble et donc à toutes les activités menées sous ses auspices. La Stratégie propose une double approche : a) **des politiques et actions spécifiques** comprenant, le cas échéant, des actions positives dans les domaines critiques pour la promotion des femmes et la réalisation de l'égalité de fait entre les femmes et les hommes ; et b) **une approche intégrée de l'égalité de genre** dans toutes les politiques et tous les programmes – c'est-à-dire la (ré)organisation, l'amélioration, l'évolution et

l'évaluation des processus d'élaboration des politiques, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité de genre dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les parties prenantes impliquées dans la mise en place des politiques.

5. Afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie, la GEC fait régulièrement le point sur les résultats obtenus et prépare un rapport annuel à l'intention du Comité des Ministres. Le rapport 2023 est le dernier de la série pour la Stratégie 2018-2023.

6. La Direction de l'audit interne, de l'évaluation et de l'investigation (DIO) du Conseil de l'Europe a publié une « Évaluation du développement des stratégies et des rapports au Conseil de l'Europe », au cours de laquelle 16 documents stratégiques de l'Organisation ont été évalués. La Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 a été considérée comme faisant partie de ceux qui présentent les « meilleures pratiques », en raison de « *son solide ancrage politique, de son lien clair avec les stratégies pertinentes et de ses indications relativement détaillées sur la manière dont la stratégie ou le plan d'action sera mis en œuvre* ».

7. L'Évaluation des travaux du Conseil de l'Europe dans le cadre du sous-programme « Violence à l'égard des femmes et violence domestique » 2016-2020, publiée en mars 2022, a confirmé la pertinence, l'efficacité et l'efficacité globales de l'action de l'Organisation dans ce domaine – qui contribue à l'objectif n° 2 de la Stratégie – et constaté les changements tangibles qu'elle a entraînés dans les États membres. Cette évaluation a formulé plusieurs recommandations, dont certaines présentent un intérêt direct pour la Stratégie.

8. Sur la base des résultats de la Stratégie actuelle et des conclusions et recommandations de ces évaluations, le projet de Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2024-2029 a été préparé et approuvé par la GEC en novembre 2023 et adopté par le Comité des Ministres en mars 2024. Cette nouvelle Stratégie constituera le cadre principal permettant à l'Organisation et à ses États membres de relever les défis existants et émergents et de mettre en application les engagements pris en faveur de l'égalité de genre, réaffirmés dans la Déclaration de Reykjavík par les chefs d'État et de gouvernement.

I. Aperçu général des progrès et de la mise en œuvre en 2023

9. L'aide apportée aux États membres pour mettre en œuvre les normes relatives à l'égalité de genre est au cœur des activités, des méthodes de travail et des partenariats développés dans le cadre du Programme transversal pour l'égalité entre les femmes et les hommes et de la mise en œuvre la Stratégie. Un examen approfondi de la situation et des progrès en cours dans les États membres a permis au Conseil de l'Europe de mieux répondre aux besoins des États membres. Les moyens suivants ont été déployés à cette fin :

I.1. Développement d'activités, de mesures de promotion, d'outils et de programmes de coopération, suivi/évaluation des normes pour recenser les lacunes et les obstacles

10. Le 8 mars, à l'occasion de la **Journée internationale des droits des femmes**, la ministre islandaise des Affaires étrangères et Présidente du Comité des Ministres, Thórdís Kolbrún Reykþjórd Gylfadóttir, le Président de l'Assemblée parlementaire, Tiny Kox, et la Secrétaire Générale, Marija Pejčinović Burić, ont publié une déclaration sur l'« Égalité des droits pour les femmes et les filles : le rôle des hommes et des garçons », rappelant que les droits humains sont universels et appelant les dirigeants hommes – de la vie politique, du monde des affaires, des médias, des institutions sportives ou culturelles – à donner l'exemple en matière d'égalité pour tous et toutes.

11. **L'engagement, les consultations et les échanges réguliers** se sont poursuivis avec les principales composantes du Programme transversal, à savoir : la GEC – qui se réunit deux fois par an – et son Bureau

qui organise des réunions virtuelles en fonction des besoins ; les rapporteur-es pour l'égalité de genre (GER) dans les différents comités et organes de suivi ; et l'équipe inter-sécrétariat chargée de l'approche intégrée de l'égalité de genre, qui se réunit une fois par an. Dans le cadre de la Stratégie, des activités ont été entreprises en étroite coopération avec les différentes structures du Programme transversal, surtout la GEC, et avec leur pleine participation.

12. La [Recommandation sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile](#) (2022) a été mise en avant à plusieurs reprises, notamment lors d'une table ronde en distanciel co-organisée par le Conseil de l'Europe/UNHCR le 26 janvier 2023 intitulée « Renforcement de la protection des personnes en situation de vulnérabilité, en particulier les femmes et les enfants fuyant la guerre en Ukraine » ; lors d'un événement parallèle de haut niveau en marge de la 67^e session de la Commission de la condition de la femme sur le thème « Réponses aux défis régionaux et mondiaux. Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile » ; lors d'une conférence sur le passage des enfants migrants à l'âge adulte organisé le 23 juin 2023 par le Département du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre des droits de l'homme, la justice et les normes de coopération juridique ; et lors d'un échange de vues avec l'Agence des droits fondamentaux de l'UE le 28 juin 2023. La Recommandation est désormais disponible en sept langues, en plus de l'anglais et du français. Le Conseil de l'Europe s'est également associé à l'engagement multipartite sur l'égalité de genre et la protection contre la violence fondée sur le genre pendant le Forum mondial des Nations Unies sur les réfugiés, en décembre 2023.

13. Un groupe de travail composé de six États membres et de deux ONG a rédigé un projet de Lignes directrices sur la place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre et les politiques pour combattre la violence à l'égard des femmes, qui a été finalisé par l'ensemble de la GEC avant d'être adopté par le Comité des Ministres et publié. Ces lignes directrices proposent aux États membres une série de mesures pertinentes, dont certaines sont axées sur les hommes et les garçons en tant qu'agents de changement, sur la lutte contre la résistance à l'égalité de genre et sur la promotion de l'égalité de genre dans le domaine des soins. D'autres mesures visent à réduire les effets négatifs du sexisme, des normes sociales et des stéréotypes de genre sur les hommes et les garçons. Enfin, une série de mesures portent sur l'implication des hommes et des garçons dans la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

14. Conformément à son mandat, la GEC a organisé sa **conférence annuelle** conjointement avec la présidence islandaise du Comité des Ministres à Strasbourg les 27 et 28 avril 2023, sur le thème « Les hommes et les garçons dans les politiques de l'égalité de genre ». L'enregistrement vidéo et le rapport de la conférence, y compris les conclusions et les recommandations, sont disponibles sur le [site du Conseil de l'Europe consacré à l'égalité de genre](#).

15. Les efforts de **promotion de la Recommandation de 2019 sur la prévention et la lutte contre le sexisme** se sont poursuivis et un certain nombre d'actions ont été menées en 2023 :

- Les États membres ont encouragé et soutenu la diffusion de la Recommandation de 2019, notamment en assurant sa traduction dans les langues nationales afin de faciliter sa mise en œuvre par les nombreux secteurs concernés par cette question transversale. Les traductions en 26 langues (en plus des versions officielles anglaise et française) sont disponibles sur le site du Conseil de l'Europe consacré à l'égalité de genre².
- Lancée en 2019, la [page de la campagne](#) « Sexisme : Vois-le. Dis-le. Stoppons-le ! » comprend un clip vidéo³ et des messages clés sur l'importance d'aborder le sexisme comme l'une des causes profondes des inégalités persistantes et de la violence à l'égard des femmes. D'autres traductions de la page

² Toutes les versions linguistiques de la Recommandation de 2019 sur la lutte contre le sexisme sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.coe.int/fr/web/genderequality/combating-and-preventing-sexism>.

³ Consulter la page de la campagne : <https://human-rights-channel.coe.int/stop-sexism-fr.html> ; voir le clip vidéo : <https://vimeo.com/356636079>.

dédiée à cette campagne ont été effectuées en 2023, ce qui porte à 26 le nombre total de versions en langues nationales, en plus des versions officielles en anglais et en français et de six versions supplémentaires en langues minoritaires (frison, limbourgeois, bas-saxon, papiamento, romani et romanche). Des versions sous-titrées du clip vidéo ont été produites dans 23 langues nationales et six langues régionales et minoritaires ; et des versions doublées existent dans 13 langues.

- Au Luxembourg, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a poursuivi sa campagne de sensibilisation contre le sexisme calquée sur la campagne du Conseil de l'Europe « Sexisme : Vois-le. Dis-le. Stoppons-le », lancée fin 2022⁴.
- Le quiz sur le sexisme, publié fin 2019, a également été traduit dans 20 langues nationales (en plus de l'anglais et du français) et dans six langues régionales et minoritaires⁵.
- La brochure sur la prévention et la lutte contre le sexisme, publiée en octobre 2020, a été traduite en cinq langues⁶.

16. Le premier examen de la mise en œuvre de la Recommandation de 2019 sur la prévention et la lutte contre le sexisme a été finalisé en 2023. Des questionnaires ont été élaborés et diffusés aux États membres et aux ONG en 2022. Les résultats ont été analysés en 2023 et le rapport a été examiné et adopté par la GEC lors de sa réunion plénière de novembre 2023. Ce rapport met en évidence les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la recommandation, mais révèle aussi la nécessité de mieux définir ce que signifie le sexisme et d'intensifier la lutte contre le sexisme dans ses différentes dimensions.

17. Le 25 novembre 2023, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, Dominique Hasler, Présidente du Comité des Ministres, et Marija Pejčinović Burić, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, ont réaffirmé l'importance accordée à l'élimination de la violence à l'égard des femmes – comme le confirment la ratification de la Convention d'Istanbul par l'Union européenne et le fait que chaque État partie à la Convention d'Istanbul a pris des mesures concrètes pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et à la violence domestique.

18. Une campagne contre la violence à l'égard des femmes a été lancée sur les réseaux sociaux par la Direction de la communication et diffusée pendant les 16 Jours d'activisme.

19. Par ses mises à jour régulières et la publication d'actualités, le [site du Conseil de l'Europe consacré à l'égalité de genre](#)⁷ a continué d'être un moyen précieux de diffuser des informations et de donner de la visibilité aux activités, aux avancées et aux outils en matière d'égalité de genre dans les États membres et auprès des structures concernées, des parties prenantes, des praticien-nes, des organisations partenaires, des ONG et des autres personnes intéressées par la mise en œuvre des normes européennes dans ce domaine. La lettre d'information périodique sur l'égalité de genre diffusée par courrier électronique a permis d'attirer l'attention sur les actualités publiées et sur les travaux pertinents du Conseil de l'Europe.

20. **Des projets de coopération dédiés aux questions d'égalité de genre** sont mis en œuvre par l'Unité de coopération de la Division de l'égalité de genre. La Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 prévoit spécifiquement l'apport d'un soutien aux États membres dans le cadre des différents OS, notamment l'OS2 – Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ; l'OS3 – Garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice ; et l'OS1 – Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme.

⁴ Voir [Stop sexisme – Vois-le, dis-le, stoppons-le \(stopsexism.lu\)](#).

⁵ Toutes les versions linguistiques de ce quiz sont disponibles à l'adresse suivante : <https://human-rights-channel.coe.int/stop-sexism-quiz-fr.html>.

⁶ Toutes les versions linguistiques de cette brochure sont disponibles à l'adresse suivante : [https://www.coe.int/fr/web/genderequality/combating-and-preventing-sexism#\(%2263531002%22:\[1\]\)](https://www.coe.int/fr/web/genderequality/combating-and-preventing-sexism#(%2263531002%22:[1])).

⁷ <https://www.coe.int/fr/web/genderequality/>

21. En 2023, les projets de coopération ont impliqué les États membres du Conseil de l'Europe suivants : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Lettonie, la République de Moldova, la Türkiye et l'Ukraine, ainsi que le Bélarus (la société civile et les forces démocratiques), le Kosovo* et la région du sud de la Méditerranée. Ces travaux ont continué à fournir aux autorités nationales les outils et l'expertise nécessaires pour mettre en œuvre les normes relatives à l'égalité de genre, les dispositions de la Convention d'Istanbul et, le cas échéant, les recommandations émises par le GREVIO. La protection et la promotion des droits des femmes et des filles dans le contexte de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine ou des hostilités militaires dans la région du Karabakh et aux alentours, et les déplacements qui en résultent, sont également apparus comme un axe important du travail de coopération.

22. Le Conseil de l'Europe a continué de fournir des conseils stratégiques sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique dans le cadre de cinq projets nationaux subventionnés par l'EEE et la Norvège (2014-2021) en Bulgarie, Lituanie, Roumanie et République slovaque. L'Organisation a également participé activement au réseau SYNERGY contre la violence fondée sur le genre et la violence domestique, notamment dans la planification, la mise en œuvre et le financement d'activités au sein de ce réseau de 18 pays. Dans ce cadre, en 2023, le Conseil de l'Europe a contribué à l'organisation d'une visite d'étude en Norvège et de trois grandes conférences internationales pour les responsables politiques et les professionnel·les de 19 pays sur les thèmes suivants : les refuges pour les femmes victimes de violence ; l'accès des femmes roms et de la communauté des Gens du voyage à la justice pour faire valoir leur droit à ne pas subir de violence ; et les violences sexuelles et les services d'aide aux femmes victimes de violence fondée sur le genre. Un manuel destiné à guider les responsables du programme de subventions EEE/Norvège dans leurs travaux sur la violence à l'égard des femmes au sein de la population rom a également été élaboré et sera diffusé en 2024.

23. Dans le cadre de la troisième phase de la facilité de financement du Partenariat pour une bonne gouvernance (PGG III), l'action régionale sur l'accès des femmes à la justice dans les pays du Partenariat oriental a continué d'offrir aux professionnel·les du droit la possibilité de renforcer leurs compétences en ce qui concerne les normes du Conseil de l'Europe relatives à l'accès des femmes à la justice, notamment les victimes de violence fondée sur le genre et de violence domestique. Une attention particulière a été accordée à l'identification des conséquences – et des initiatives prises par les autorités nationales pour y faire face – de la pandémie de covid-19 et de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, en ce qui concerne les obstacles et les défis auxquels les femmes sont confrontées dans leur accès à la justice. Le projet « Favoriser l'accès des femmes à la justice en Türkiye », mis en œuvre dans le cadre de la troisième phase de la Facilité horizontale (HFIII), vise à renforcer les capacités des professionnel·les du droit, en particulier des avocat·es de l'aide juridique, par le déploiement de programmes de formation et d'outils pratiques, y compris sur le contentieux stratégique. Le projet a également favorisé l'accès des femmes – en particulier des femmes touchées par le tremblement de terre du mois de février – à des services d'aide juridique sensibles au genre dans huit provinces pilotes, dans le cadre d'un accord de subvention avec l'Union des barreaux turcs. Enfin, il a amélioré les connaissances des femmes quant à leurs droits et à leurs possibilités de recours.

24. Beaucoup d'activités de coopération ont continué à se concentrer dans une large mesure sur le soutien à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, qui reste une priorité essentielle pour de nombreux États membres du Conseil de l'Europe et au-delà. De nombreux États membres n'ayant pas encore ratifié (ou signé) la Convention d'Istanbul sont actuellement des bénéficiaires de projets de coopération, y compris dans le cadre d'événements ad hoc. Dans le même temps, le nombre de pays bénéficiaires ayant ratifié la Convention d'Istanbul ne cesse d'augmenter. Dans ces pays, les projets de coopération sont guidés par les conclusions des rapports du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO). Ces projets reposent sur l'idée que la violence à l'égard des femmes n'est pas un phénomène d'ordre individuel, mais un phénomène social qui constitue l'une des violations les plus graves et les plus répandues des droits humains, une forme de discrimination à l'égard des femmes et un obstacle à l'égalité de genre. Basés sur les principes de la Convention d'Istanbul, ces projets favorisent une approche globale fondée sur les droits pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, conformément

aux quatre piliers de la Convention d'Istanbul (les quatre « P ») : **p**révention de la violence, **p**rotection des victimes, **p**oursuite des auteurs et **p**olitiques globales.

25. Les ONG sélectionnées dans le cadre de l'appel ont mené à bien quatre projets en Bulgarie, en Lituanie et en Hongrie entre novembre 2022 et août 2023. Tous les projets ont utilisé la [méthodologie](#) conjointe du Conseil de l'Europe, du Réseau européen des femmes contre la violence ([WAVE](#)) et d'[ONU Femmes](#) pour mener leurs campagnes, en adaptant les ressources de plaidoyer aux besoins de leurs pays respectifs. La [plateforme bulgare du Lobby européen des femmes](#) a mobilisé plus de 3 000 personnes autour de la création d'une coalition d'alliés. En Bulgarie, la campagne nationale de sensibilisation menée par la [Fondation de l'association Animus](#) a touché plus de 39 000 personnes, tandis qu'en Hongrie, la campagne du [Lobby hongrois des femmes](#) en consortium avec l'[Association des droits des femmes NANE](#) et l'[Association Patent](#) a sensibilisé plus de 23 600 personnes. Enfin, en Lituanie, la campagne nationale de sensibilisation « Lithuanian StepUp », finalisée par la [Maison des femmes de Vilnius](#), a touché plus d'un million de personnes à travers différentes actions, notamment une campagne sur les réseaux sociaux intitulée « Nous avons signé – maintenant, ratifions et mettons en œuvre ».

26. Le cours HELP sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique est désormais disponible en 25 langues et le cours HELP sur l'accès des femmes à la justice est disponible en 12 langues. Le [nouveau cours HELP sur la violence à l'égard des femmes](#) mis au point en 2021 pour les professionnel·les des forces de l'ordre a été adapté, traduit et déployé en Arménie, Lettonie et Ukraine. Ce cours a démarré en 2022 et a été suivi par 1 419 participant·es. Avec un taux d'achèvement de 52 %, il est certainement l'un des cours HELP les plus fructueux à ce jour.

27. Les projets de coopération suivants ont été lancés en 2023 :

- Le projet PGGIII « Accès des femmes à la justice : mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe sur l'égalité de genre et la violence à l'égard des femmes » a démarré le 1^{er} mars 2023 et s'achèvera le 28 février 2026. Ce projet vise à combattre et à éliminer les obstacles systémiques qui empêchent les femmes d'accéder à la justice, qu'il s'agisse de défis juridiques et institutionnels ou de barrières socioculturelles qui prennent la forme de préjugés sexistes dans les systèmes judiciaires des **pays du partenariat oriental**. Les principaux partenaires sont les institutions nationales de formation judiciaire ; les principaux objectifs sont le renforcement des capacités des professionnel·les de la justice sur les questions d'égalité de genre, l'amélioration de la collecte de données sur l'accès des femmes à la justice, la création de réseaux régionaux et l'ancrage de l'approche intégrée de l'égalité de genre dans la formation juridique.
- Le projet HFIII « Favoriser l'accès des femmes à la justice en **Türkiye** » a été lancé le 1^{er} janvier 2023 et s'achèvera le 30 juin 2026. Il contribue à améliorer l'accessibilité, la qualité et la sensibilité au genre de l'aide juridique et des services d'aide aux victimes afin de répondre aux besoins des femmes, en particulier celles en situation vulnérable, et à renforcer les connaissances juridiques et la sensibilisation des femmes en Türkiye. Le projet est déployé à titre expérimental dans huit provinces, dont certaines ont été les plus durement touchées par les tremblements de terre de février 2023. Plus de 750 avocat·es ont été formé·es en 2023.
- Le projet « Aligner les lois et les politiques sur la Convention d'Istanbul au Kosovo* » a démarré le 1^{er} mars 2023 et s'achèvera le 28 février 2026. Il utilise la Convention d'Istanbul comme boussole pour son action et s'inspire des orientations produites dans les projets précédents sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Il se concentre essentiellement sur la mise en œuvre des recommandations les plus urgentes émises dans l'évaluation menée par le Conseil de l'Europe sur l'alignement des lois et des politiques sur la Convention d'Istanbul en 2022, en utilisant la méthode d'évaluation du GREVIO. L'un des principaux résultats est la mise en place du premier programme pour le traitement des auteurs de violence domestique au Kosovo*.

- Le projet « Promouvoir la visibilité des normes du Conseil de l'Europe sur l'égalité de genre et la violence à l'égard des femmes au **Bélarus** » s'est déroulé du 1^{er} juin 2023 au 31 décembre 2023. Il visait à sensibiliser les représentant·es de la société civile et les forces démocratiques aux normes du Conseil de l'Europe relatives à la violence à l'égard des femmes et à l'égalité de genre. En pratique, le projet a alimenté les discussions entre les participant·es sur les prochaines étapes de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et sur le processus de ratification de la Convention d'Istanbul dans un futur Bélarus démocratique.
- Le projet « Mettre fin à la violence à l'égard des femmes et promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes en **Arménie** » a démarré le 1^{er} janvier 2023 et s'achèvera le 31 décembre 2024. Il est mis en œuvre dans le cadre du [Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2023-2026](#) et vise à renforcer les capacités et la coopération entre les parties prenantes afin de prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, y compris la violence en ligne, et à faire progresser l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes. Le projet a appuyé la rédaction de la stratégie nationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, mis en place un cours HELP en arménien pour les forces de l'ordre et formé 50 hauts fonctionnaires de police. À la demande de la police, ce projet a conduit l'étude « Surveillance électronique dans les cas de violence interpersonnelle : normes, principes et pratiques étatiques » afin de soutenir l'élaboration de réglementations nationales en Arménie pour traiter plus efficacement les cas de violence domestique.
- Pour répondre à la demande d'assistance des partenaires arméniens du projet confrontés à la crise des réfugié·es, une nouvelle composante axée sur la protection des droits des femmes et des filles réfugiées a été élaborée et approuvée dans le cadre du projet en cours « Mettre fin à la violence à l'égard des femmes et promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes en **Arménie** ». Sa mise en œuvre débutera en janvier 2024. Le Conseil de l'Europe aidera les autorités arméniennes à élaborer leurs politiques et leurs pratiques sur la base des normes existantes afin de préserver les droits des femmes et des filles réfugiées. Un soutien sera également apporté aux médias et aux organisations de la société civile pour créer une plateforme et des mécanismes de mise en réseau qui permettent d'entendre et de défendre la voix des femmes et des filles réfugiées, afin de garantir que leurs besoins et leurs intérêts sont dûment pris en compte. Ce soutien s'appuiera sur les normes européennes et les documents stratégiques pertinents, tels que le Plan d'action sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe, la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité de genre – en particulier l'objectif 5 – et la Convention d'Istanbul.
- Le projet « Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique en **Azerbaïdjan** » a débuté le 1^{er} mars 2023 et s'achèvera le 28 février 2026. Il vise à renforcer les capacités et à sensibiliser les autorités publiques, les professionnel·les du droit et de l'application de la loi, la société civile, etc., à l'application des cadres nationaux conformément aux normes internationales pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Ce projet a contribué de manière significative à la réalisation des objectifs définis dans le Plan d'action national 2020-2023. Plus de 120 personnes – dont des représentant·es des autorités gouvernementales, des professionnel·les du droit, des juges et des procureur·es, des organisations de la société civile, des professeur·es et des étudiant·es – ont suivi des formations et participé à une visite d'étude à Strasbourg sur les normes existantes en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Un cours HELP en ligne a été élaboré et traduit en langue azerbaïdjanaise pour les fonctionnaires de police. Le projet a permis de formuler des recommandations et de plaider en faveur de changements juridiques et politiques concernant la loi sur l'assistance juridique gratuite, la délivrance d'ordonnances de protection et d'autres politiques liées à la violence domestique. À la suite des recommandations formulées dans l'analyse des lacunes et l'étude sur les ordonnances de protection, le Parlement azerbaïdjanais a pris des mesures pour modifier le cadre juridique de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Le projet de loi portant modification de la loi sur la prévention de la violence domestique, qui reprend trois recommandations de l'étude (augmentation de la durée des ordonnances de protection, effet immédiat et continuité de la

protection ; inclusion d'une clause sur la mise en œuvre, le suivi et les sanctions en cas de non-respect des ordonnances de protection ; et modification des articles sur la reprise des activités avec et au sein de la famille), a été adopté en première lecture par le Parlement de la République d'Azerbaïdjan le 30 décembre 2023. Ces initiatives sont le résultat direct des actions de plaidoyer menées dans le cadre du projet.

- L'action régionale HFIII sur l'« Accès des femmes à la justice dans les **Balkans occidentaux** » a débuté en janvier 2023 et se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2026. Elle vise à renforcer l'égalité d'accès à la justice pour les femmes, en particulier les femmes victimes de violences, conformément aux normes de la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe, et à contribuer à la mise en place d'une chaîne judiciaire sensible au genre dans les pays suivants : **Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo***, **Macédoine du Nord, Monténégro et Serbie**. Les partenaires de cette action sont les instituts de formation judiciaire des six pays des Balkans occidentaux bénéficiaires ; ils participeront à un programme innovant de mentorat destiné à renforcer les compétences sensibles au genre parmi les professionnel·les du droit et à supprimer les obstacles sexospécifiques à l'égalité d'accès à la justice dans la région. En outre, l'action régionale fera progresser le dialogue multipartite sur la collecte de données désagrégées – y compris l'évaluation du degré d'accessibilité des systèmes judiciaires pour toutes et tous, en accordant une attention particulière aux obstacles rencontrés par les femmes – et organisera des activités de renforcement des capacités pour les réseaux d'organisations de défense des droits humains de la région afin de les sensibiliser à l'égalité de genre, à l'accès des femmes à la justice et aux droits humains en général.
- Le projet « Combattre la violence numérique et sexuelle à l'égard des femmes en **Bosnie-Herzégovine** » a démarré en juin 2023 et s'achèvera le 31 décembre 2024. Il vise à garantir que les femmes victimes de violence en ligne et sexuelle en Bosnie-Herzégovine, puissent exercer leurs droits conformément aux normes du Conseil de l'Europe, et en particulier à la Convention d'Istanbul. Les partenaires du projet sont les agences pour l'Égalité de genre, les ministères de la Justice et les ministères de l'Intérieur au niveau national et au niveau des entités. Le projet a été conçu pour fournir un double appui à la Bosnie-Herzégovine : d'une part, contribuer à la mise en conformité des cadres législatifs et politiques nationaux avec les normes du Conseil de l'Europe, y compris la Convention d'Istanbul ; et d'autre part, sensibiliser et renforcer les capacités des autorités clés de Bosnie-Herzégovine sur les différents types de violence à l'égard des femmes couverts par les instruments du Conseil de l'Europe, en particulier la Convention d'Istanbul, en mettant l'accent sur la violence sexuelle et la violence en ligne.

I.2. Assurer l'appropriation par les États membres de la Stratégie et des processus et activités connexes

28. Comme les années précédentes, **des événements de haut niveau ont été organisés en 2023 par la Division de l'égalité de genre ou d'autres organes de l'Organisation**, ce qui a permis des échanges et des discussions utiles sur les questions liées à l'égalité de genre. Ces événements sont mentionnés dans d'autres parties du présent rapport en lien avec les activités propres de la GEC et celles menées en coopération avec des partenaires, ainsi qu'avec d'autres initiatives du Conseil de l'Europe – voir l'annexe 3 pour un aperçu des activités menées par les différents secteurs de l'Organisation. La planification et la conception des projets de coopération impliquent aussi régulièrement des réunions avec les décideurs et décideuses politiques de haut niveau dans les États membres, en plus des différents organismes directement concernés par les projets (ministères, institutions de formation pour la police et la justice, organismes chargés de l'égalité entre les femmes et les hommes, ONG, etc.).

29. En 2023, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes et sous les auspices de la présidence islandaise du Comité des Ministres, la Division de l'égalité de genre a finalisé et publié le [Calendrier perpétuel de l'égalité de genre](#). Ce calendrier présente les personnes et les événements qui ont marqué l'histoire de l'égalité de genre et des droits des femmes en Europe. Les informations saisies sont compilées à partir de diverses sources publiques, y compris des contributions de membres de la Commission

pour l'égalité de genre du Conseil de l'Europe. La nature perpétuelle du calendrier lui permet d'évoluer d'année en année et les demandes d'ajout de nouvelles informations peuvent être soumises à la Division de l'égalité de genre par un simple formulaire en ligne.

30. **Des outils pratiques, des publications et des supports de visibilité et de promotion sur les normes du Conseil de l'Europe et leur mise en œuvre** ont été conçus et largement diffusés auprès des États membres et d'autres partenaires à l'occasion de manifestations nationales, régionales ou internationales. Les États membres et les partenaires internes et externes sont très demandeurs de ces publications, considérées comme extrêmement utiles pour suivre les progrès accomplis et le respect des critères et normes dans le domaine de l'égalité de genre. La liste complète des publications 2023 figure à l'annexe 2 du présent rapport.

31. La mise à jour régulière du **site consacré à l'égalité de genre et que le nombre croissant de traductions des normes du Conseil de l'Europe**, ont contribué à accroître la visibilité de ces normes et activités auprès des États membres, des spécialistes et du grand public. Comme indiqué précédemment, des efforts particuliers se sont poursuivis en 2023 pour promouvoir la Recommandation CM/Rec(2019)1 sur la prévention et la lutte contre le sexisme (désormais disponible en 28 langues), la Recommandation CM/Rec(2022)17 sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile (désormais disponible en 9 langues) et les projets de coopération gérés par la Division de l'égalité de genre qui sont fortement axés sur la promotion et la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.

Contribution des États membres à la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023

32. La GEC compile chaque année une liste de mesures et d'initiatives prises par les États membres pour réaliser les six objectifs de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 (voir l'annexe 1). Cet ensemble de travaux menés au niveau des États membres alimente et contribue aussi à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Au total, 42 pays ont répondu à des questionnaires en ligne destinés à les aider à rendre compte et à compiler les développements nationaux en rapport avec les six objectifs stratégiques et les principaux faits marquants ou réalisations au cours de la période couverte par la Stratégie 2018-2023.

33. Les activités visant à promouvoir l'égalité de genre menées par les États membres en 2023 sont souvent explicitement liées aux normes et outils du Conseil de l'Europe, ou les reflètent :

- **De nombreux développements et activités déclarés, sans être explicitement associés à la mise en application de normes et politiques spécifiques du Conseil de l'Europe, reflètent néanmoins – ou sont liés à – celles-ci.** C'est notamment le cas des travaux en rapport avec la lutte contre les stéréotypes de genre et le sexisme, la lutte contre la violence domestique et la violence au sein du couple à l'égard des femmes, la lutte contre la violence fondée sur le genre, y compris la violence en ligne, des initiatives de sensibilisation aux questions d'égalité de genre, la lutte contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes sur le marché du travail, notamment les conditions d'emploi et l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, entre autres.

34. Les sections suivantes donnent un aperçu des principaux types d'activités déclarées pour chaque objectif. Notons toutefois que seules les activités menées en 2023 ont été prises en compte et que, par conséquent, il ne faut pas en déduire que les pays non mentionnés n'ont pas pris de telles mesures. Le recueil complet des réponses (annexe 1) fournit tous les détails soumis par les États membres et peut constituer une source utile d'information et d'inspiration pour d'autres pays.

- **OS1 : prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme**

35. 38 États membres ont répondu à ce questionnaire et ont déclaré avoir mené des activités visant à prévenir et à combattre les stéréotypes de genre et le sexisme, notamment des enquêtes, des travaux de recherche, des formations, des outils et des campagnes de sensibilisation, des initiatives législatives et politiques, entre autres. En application de la [Directive de l'UE sur la transparence en matière de rémunération](#) (2023), les États membres ont pris des mesures spécifiques concernant l'écart de rémunération et les inégalités de genre sur le marché du travail, les stéréotypes de genre et le sexisme, ainsi que des mesures de lutte contre le harcèlement sexuel et la violence fondée sur le genre, y compris la violence en ligne. Voici quelques-uns des principaux thèmes abordés par les États membres dans le cadre de cet objectif :

- **Promotion de la Recommandation CM/Rec(2019)1 du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre le sexisme, et des outils connexes** (Allemagne, Autriche, Espagne, France, Grèce, Irlande, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monténégro, Türkiye).
- **Mesures juridiques et/ou politiques visant à réduire l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes et les inégalités entre les femmes et les hommes sur le marché du travail** (Azerbaïdjan, Belgique, Bulgarie, Espagne, France, Irlande, Italie, Lituanie, Malte, Monténégro, Norvège, Türkiye, Ukraine).
- **Changements législatifs et/ou campagnes de lutte contre le discours de haine sexiste** (Belgique, Bosnie-Herzégovine, France, République de Moldova, Slovaquie).
- **Mesures juridiques et/ou politiques visant à lutter contre le sexisme et les stéréotypes de genre et à promouvoir l'égalité de genre dans et par les médias, y compris la publicité** (Albanie, Espagne, France, Monténégro).
- **Mesures juridiques et/ou politiques contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, dans le secteur public et ailleurs** (Andorre, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Espagne, Finlande, France, Irlande, République de Moldova, Norvège, Roumanie, Slovaquie).
- **Mesures juridiques et/ou politiques visant à promouvoir de manière générale l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes** (Arménie, Autriche, Belgique, Espagne, France, Malte, République de Moldova, Monténégro, Suisse, Türkiye).
- **Mesures juridiques sur l'identité de genre et les discriminations multiples** (Belgique, Monténégro).
- **Mesures juridiques visant à inscrire la discrimination fondée sur le genre dans le Code pénal** (Finlande).
- **Initiatives de sensibilisation aux stéréotypes de genre et à la violence sexuelle dans les écoles et/ou l'enseignement supérieur** (Andorre, Autriche, Belgique, Croatie, Espagne, Suède, Ukraine).
- **Activités visant à promouvoir davantage les femmes et les filles dans les secteurs des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM)** (Autriche, France, Malte, Türkiye).
- **Mesures politiques et de sensibilisation sur le genre et la santé, y compris la santé et les droits sexuels et reproductifs** (Bulgarie, Finlande, Espagne, Estonie, France, République de Serbie).

- **Mesures politiques et initiatives sur le rôle des hommes et des garçons dans la promotion de l'égalité de genre** (Autriche, Belgique, Irlande, Norvège).
- **Initiatives visant à accroître le rôle des hommes et des pères dans le travail de soins et dans l'égalité de genre, y compris le congé paternel et/ou parental** (Autriche, Belgique, Espagne).
- **Initiatives de sensibilisation au langage sensible au genre** (République de Moldova, Serbie).
- **Initiatives de sensibilisation à l'égalité de genre pour les femmes roms** (République de Moldova, Monténégro, Slovénie).
- **Mesures de sensibilisation / plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité** (Grèce, République de Moldova).
- **Mesures législatives visant à garantir l'accès des femmes à la justice** (Arménie).
- **Initiatives de sensibilisation au droit des successions et de la famille** (Belgique).

➤ **OS2 : prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique**

36. 40 États membres ont répondu à ce questionnaire et ont déclaré avoir pris des mesures législatives et politiques pour mettre en œuvre au niveau national la Convention d'Istanbul, y compris les recommandations du GREVIO. En outre, les mesures visant à remédier au manque de services de soutien, notamment les refuges pour les femmes victimes de violence et de violence domestique, restent une priorité dans de nombreux pays. Certaines des principales mesures prises par les États membres au titre de cet objectif sont énumérées ci-dessous :

- **Mesures législatives et/ou politiques visant à protéger les victimes de la violence fondée sur le genre et de la violence sexuelle, y compris en ligne et liée à une agression armée** (Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monténégro, République de Moldova, Norvège, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine).
- **Mesures législatives et/ou politiques relatives à la définition du viol** (Croatie, République de Moldova, Suisse).
- **Mesures politiques et initiatives de sensibilisation pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence en ligne** (Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, France, République de Moldova, Roumanie).
- **Mesures législatives et/ou politiques relatives aux systèmes d'indemnisation des victimes de crimes violents** (Norvège).
- **Mesures et campagnes de sensibilisation à la violence contre les femmes, y compris les filles, et à la violence domestique** (Albanie, Andorre, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Finlande, Espagne, Estonie, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, République de Moldova, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Türkiye, Ukraine).

- **Mesures visant à améliorer la réponse policière et judiciaire à la violence à l'égard des femmes et à la violence domestique** (Andorre, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, République de Moldova, Ukraine).
- **Mesures relatives à des formes spécifiques de violence à l'égard des femmes, telles que le mariage forcé** (Finlande, Türkiye), **et à la sexualité des femmes** (France, Suède).
- **Mesures visant à prévenir et à combattre la traite des êtres humains en tant que forme de violence à l'égard des femmes** (Finlande, Irlande).
- **Autres mesures visant à prévenir la violence à l'égard des femmes et la violence domestique** (Andorre, Autriche, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Chypre, Espagne, France, Grèce, Irlande, Lettonie, Lituanie, République de Moldova, Norvège, Serbie, Slovénie, Suède, Türkiye).
- **Formation des professionnel·les concerné·es** (Bulgarie, Croatie, Finlande, Grèce, Lettonie, Suisse, Ukraine).
- **Mesures visant à renforcer les services d'aide aux victimes de violence fondée sur le genre et de violence domestique, y compris la violence entre partenaires intimes** (Autriche, Danemark, Espagne, Estonie, Grèce, Irlande, Lettonie, Lituanie, Monténégro, Slovénie, Suède, Türkiye, Ukraine).
- **Initiatives de recherche, y compris des enquêtes et des initiatives de collecte de données** (Autriche, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Estonie, France, Grèce, Irlande, République de Moldova, Slovénie, Türkiye).
- **Financement d'ONG pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique** (Espagne, Suisse).

➤ **OS3 : garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice**

37. 35 États membres ont répondu à ce questionnaire et ont déclaré avoir pris des mesures pour faciliter l'accès à la justice des femmes victimes de violence et pour former les professionnel·les du droit et le personnel de police sur le thème de la violence à l'égard des femmes. Les principales questions sur lesquelles les États membres ont fait état d'activités au titre de cet objectif en 2023 sont les suivantes :

- **Mesures législatives et politiques visant à faciliter l'accès à la justice des femmes victimes de violence** (Andorre, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Estonie, France, Irlande, Italie, Macédoine du Nord, République de Moldova, Roumanie, Suède, Türkiye, Ukraine), **y compris pour les victimes de violence sexuelle et de traite des êtres humains** (Chypre, Estonie, Irlande)
- **Mesures législatives et politiques visant à faciliter l'accès à la justice des femmes victimes de discrimination fondée sur le genre** (Andorre, Belgique, Italie, Malte, Monténégro)
- **Mesures visant à améliorer l'accès à l'assistance juridique et/ou aide juridique gratuite dont (les/certaines) femmes peuvent bénéficier** (Autriche, Bulgarie, Chypre, Macédoine du Nord, Monténégro, Norvège)
- **Formation de professionnel·les du droit (juges, procureur·es) et du personnel de police sur les questions de discrimination fondée sur le genre et/ou de violence à l'égard des femmes** (Espagne, France, Malte, Monténégro, Roumanie, Suisse, Türkiye, Ukraine) **et mesures visant à**

améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ainsi que la parité hommes-femmes dans les professions juridiques (Espagne, France, Irlande)

- **Recherche et évaluation de la législation et des données sur la discrimination fondée sur le genre, la discrimination à l'égard des minorités, y compris les Roms et les Gens du voyage, la violence fondée sur le genre ou l'égalité des chances** (Irlande, République de Moldova, Ukraine)
- **Mesures et campagnes de sensibilisation sur l'accès à la justice** (Croatie, Espagne, Monténégro, Roumanie).

➤ **OS4 : assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique**

38. 39 États membres ont répondu à ce questionnaire et ont fait état d'activités et de développements visant à améliorer la participation des femmes à la prise de décision politique, ainsi que, plus largement, dans les secteurs public et privé : la Directive (UE) 2022/2381 du Parlement européen relative à un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes parmi les administrateurs des sociétés cotées a eu une incidence positive sur le nombre de mesures prises pour augmenter la représentation des femmes au sein des conseils d'administration des entreprises privées :

- **Mesures législatives et politiques, y compris des quotas, pour promouvoir les femmes dans la prise de décision politique et publique** (Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Espagne, France, Grèce, République de Moldova, Roumanie, Slovénie, Suisse).
- **Mesures visant à augmenter la représentation des femmes dans les collectivités locales/régionales** (Allemagne, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Espagne, Irlande, Ukraine).
- **Mesures visant à promouvoir les femmes dans les secteurs public et privé, y compris au niveau décisionnel** (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, France, Monténégro, Roumanie, Suisse).
- **Mesures visant à améliorer la représentation des femmes dans les conseils d'administration des entreprises publiques et/ou privées** (Danemark, Irlande, Monténégro, Norvège, Slovénie).
- **Recherches et données sur la participation des femmes à la vie politique et publique** (Azerbaïdjan, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Irlande, Monténégro, Norvège, Roumanie, Suisse).
- **Formations visant à promouvoir et à soutenir les femmes dans la prise de décision politique et publique** (Andorre, l'Azerbaïdjan, Espagne, Monténégro, Roumanie) **et programmes de tutorat pour les femmes** (Autriche).
- **Financement d'ONG qui œuvrent à promouvoir la participation des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique** (Suède).
- **Mesures visant à promouvoir la participation des femmes à la vie publique et à la prise de décision** (Bosnie-Herzégovine).

➤ **OS5 : protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile**

39. Des mesures spécifiques ont été prises par 28 États membres en faveur des femmes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile, en particulier en relation avec les conséquences de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et d'autres crises géopolitiques. Les principales activités suivantes ont été signalées pour 2023 dans le cadre de cet objectif stratégique :

- **Mesures d'intégration pour les femmes et les filles migrantes, réfugiées et/ou demandeuses d'asile, y compris l'accès à l'éducation, à la formation, au marché du travail, etc.** (Albanie, Andorre, Chypre, Finlande, Irlande, Monténégro, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse).
- **Mesures relatives à l'identification, à l'orientation et à la protection des femmes et des filles migrantes en tant que victimes de la traite des êtres humains** (Espagne, Grèce, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Ukraine).
- **Mesures contre la violence à l'égard des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile, y compris les mutilations génitales féminines** (Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Malte, Roumanie, Suède, Ukraine).
- **Mesures de protection et assistance juridique pour les personnes considérées comme vulnérables, telles que les mineurs non accompagnés et les victimes de la traite des êtres humains** (Bulgarie, République de Moldova, Slovaquie).
- **Services et assistance aux femmes et filles migrantes, réfugiées et/ou demandeuses d'asile fournis par des ONG** (Allemagne, Croatie, Serbie).
- **Formation du personnel concerné travaillant avec les femmes et les filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile** (Andorre, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Italie, République de Moldova, Norvège, Pays-Bas, Roumanie).
- **Recherche sur une diversité de sujets liés aux femmes migrantes, réfugiées et/ou demandeuses d'asile, tels que la violence à l'égard des femmes, la traite des êtres humains, les niveaux d'emploi, les données démographiques et les bonnes pratiques** (Espagne, Estonie, Malte, République de Moldova).

➤ **OS6 : intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures**

40. 36 États membres ont répondu à ce questionnaire et ont fait part de leurs activités et développements en matière d'approche intégrée de l'égalité :

- **Mesures visant à mettre en œuvre une budgétisation sensible au genre** (Autriche, Belgique, France, Irlande, Italie, Macédoine du Nord, Monténégro, Norvège, Türkiye).
- **Mesures visant à intégrer une perspective d'égalité de genre dans les politiques sectorielles, telles que l'administration publique** (Autriche, Bosnie-Herzégovine, France, Malte, Monténégro, Norvège, Roumanie, Slovaquie) ; **l'éducation** (Autriche, Bosnie-Herzégovine, Finlande, Lettonie, République de Moldova, Monténégro, Slovaquie) ; **l'enseignement des STIM et des TIC, l'emploi** (Autriche, Bosnie-Herzégovine, Danemark, Espagne, France) ; **les soins** (Espagne) ; **la santé** (Danemark, France, République de Moldova, Slovaquie) ; **la sécurité et la défense** (Danemark) ; **les politiques internes des entreprises** (Andorre, Danemark, Espagne, France, République de Moldova, Norvège, Slovaquie) ; **l'enseignement supérieur et le monde**

universitaire (Autriche) ; **et le changement climatique** (Allemagne, Bosnie-Herzégovine, Danemark).

- **Outils pour l'approche intégrée de l'égalité de genre, y compris le « test d'égalité entre les femmes et les hommes », l'« évaluation de l'impact sur le genre », les « listes de contrôle » et d'autres matériels** (Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Italie, Malte).
- **Organisme de coordination de l'approche intégrée de l'égalité de genre dans les politiques publiques** (Albanie, Andorre, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Estonie, France, Grèce, République de Moldova, Norvège, Suède).
- **Formation à l'approche intégrée de l'égalité de genre pour les fonctionnaires et les forces de l'ordre** (Autriche, Azerbaïdjan, Espagne, Estonie, Finlande, France, Macédoine du Nord, Monténégro, Serbie).
- **Recherche et collecte de données sur l'approche intégrée de l'égalité de genre** (Bosnie-Herzégovine, Croatie, France, Luxembourg, Malte, Norvège).
- **Politiques sur les approches fondées sur le genre aux niveaux national et municipal** (Azerbaïdjan, Ukraine).



Albanie

Le Gouvernement albanais a redoublé d'efforts pour reconnaître le travail non rémunéré des femmes et des filles au sein de la famille, en accordant des prestations monétaires à certains groupes sociaux importants, comme l'octroi d'une aide spéciale aux femmes sans emploi ayant trois enfants ou plus âgés de moins de 18 ans et dont le revenu familial ne dépasse pas 100 000 leks par mois, en contribuant à leurs prestations sociales et de santé, pour la période de prise en charge de l'enfant jusqu'à l'âge de 5 ans.

Andorre

Depuis l'approbation de la loi 6/2022 du 31 mars, pour l'application effective du droit à l'égalité de traitement et des chances et à la non-discrimination entre les femmes et les hommes, la mise en œuvre de **plusieurs mesures clés en matière d'égalité et de non-discrimination** a commencé, comme le lancement de l'Institut andorran des femmes, l'obligation pour les entreprises et l'administration publique de disposer de protocoles de prévention du harcèlement sexuel et sexiste, l'obligation de disposer d'un plan d'égalité pour l'administration publique et pour les entreprises de plus de 50 personnes, ou l'inclusion de la typologie de la violence sexiste dans le code pénal à l'article 114 bis. Plusieurs formations clés ont également été promues : janvier 2023 : formation aux médias (guide des bonnes pratiques), mai 2023 : formation pour les personnes chargées des plans d'égalité dans l'administration publique, mai 2023 : formation pour les enseignant-es de l'Université d'Andorre sur l'égalité dans le domaine de l'éducation et les plans d'égalité, septembre - octobre 2023 : formation sur la perspective de genre dans le secteur public, qui aborde l'élaboration d'un plan d'égalité, les indicateurs de genre et l'intégration de la perspective de genre dans l'administration publique gouvernementale et communale (régionale).

En ce qui concerne les lignes stratégiques de la loi 13/2019 sur l'égalité de traitement et la non-discrimination, le développement du plan de victimisation secondaire a été encouragé, ainsi que le programme de promotion de l'employabilité et la mise en œuvre du règlement de l'Observatoire de l'égalité, dans le but de promouvoir de nouvelles études sur les différents groupes vulnérables dans une perspective d'égalité de genre. Enfin, les principaux défis sont la promotion de la conciliation de la vie familiale et professionnelle et de la coresponsabilité familiale, la sensibilisation des professionnel·les et d'autres entités à l'avancement des lois et des programmes dans une perspective d'égalité de genre, et le manque de données statistiques pour obtenir des études complètes sur les questions liées à l'égalité de genre.

L'Observatoire de l'égalité a pour objectif de recueillir des données sur la situation des femmes et des groupes à risque de vulnérabilité en Andorre afin d'améliorer la prise de décision, la planification et l'évaluation des politiques publiques, de coordonner le travail qui doit être réalisé pour recueillir, traiter et interpréter les données, les ressources et les études et d'évaluer l'égalité et la non-discrimination en Andorre.

Azerbaïdjan

En 2023, le Comité d'État pour la famille, les femmes et les enfants a préparé le projet de « **Plan d'action national pour l'égalité de genre pour 2024-2025** ».

Belgique

Tant l'État fédéral que les Communautés française et flamande ont intensifié leur lutte contre le sexisme au cours de cette période en renforçant leur législation (notamment, réforme de la loi fédérale destinée à lutter contre les discriminations entre les femmes et les hommes, décret portant création d'un Institut flamand des droits de l'homme, adoption le 7 juillet 2023 de l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française), voir les premiers cas de condamnation suite à la loi sur le sexisme de 2014, adopter des codes (Code de conduite relatif à la publicité sexiste, hypersexualisée et fondée sur des stéréotypes de genre adopté par le Collège d'Avis du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel de la Communauté française), développer des actions et des campagnes de sensibilisation à destination notamment des jeunes, financer des recherches et financer divers appels à projets.

La **Loi « Stop Féminicide »** a été adoptée par le Parlement fédéral en juin 2023 (Loi du 13 juillet 2023 sur la prévention et la lutte contre les féminicides, les homicides fondés sur le genre et les violences qui les précèdent, MB 31 août 2023). Elle contient de nombreuses définitions : le féminicide intime, le féminicide non intime, le féminicide indirect et l'homicide fondé sur le genre. Les différentes formes de violence qui peuvent précéder, comme la violence sexuelle, la violence psychologique ou le contrôle coercitif y sont également définis.

La loi organise la collecte de données. Elle prévoit l'évaluation de l'étendue et des tendances de toutes les formes de violence couvertes par le champ d'application de la Convention d'Istanbul par les services de police et les services judiciaires. Un Comité Scientifique sera en outre en charge d'analyser les cas féminicides et d'homicides fondés sur le genre.

Les droits des victimes de violence de genre sont au centre des préoccupations du texte. En plus des lois et règlements déjà existants, elles disposeront d'une série de garanties concernant les conditions de leur audition par la police (langue, choix du sexe de la personne qui les interroge, discrétion, etc.). L'utilisation d'un outil d'évaluation des risques sera rendue obligatoire afin de mieux évaluer les risques encourus par une victime, analyser la dangerosité des auteurs et prendre des mesures de protection nécessaires.

Bosnie-Herzégovine

Le **quatrième plan d'action sur le genre (PAG)** pour la période 2023-2027 a été adopté en octobre 2023 par le Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine. Il s'appuie sur les objectifs stratégiques, les priorités et les mesures de la Stratégie de l'Union européenne pour l'égalité entre les hommes et les femmes et d'autres documents stratégiques pertinents du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne et des Nations Unies. Il s'agit d'un document stratégique cadre qui fournit des lignes directrices pour le développement des plans opérationnels des institutions à tous les niveaux de l'organisation des autorités. Ce document stratégique couvre tous les domaines de la vie sociale, mais des domaines prioritaires et transversaux ont été définis, ainsi que des domaines liés au renforcement du système, des mécanismes et des instruments pour parvenir à l'égalité de genre, ainsi qu'à la coopération et au partenariat. Ainsi, les obligations des mécanismes institutionnels d'égalité de genre et les obligations et responsabilités des ministères compétents dans chaque domaine prioritaire ont été clairement définies. Le PAG 2023-2027 contient trois objectifs stratégiques qui définissent les domaines d'activité prioritaires, à savoir les programmes et les mesures nécessaires pour atteindre chaque objectif :

- Objectif stratégique 1 : Élaboration, mise en œuvre et suivi du programme de mesures visant à promouvoir l'égalité entre de genre au sein des institutions gouvernementales, conformément aux domaines prioritaires.
- Objectif stratégique 2 : Établir et renforcer le système, les mécanismes et les instruments pour réaliser l'égalité de genre.

- Objectif stratégique 3 : Établir et renforcer la coopération et le partenariat.

Pour atteindre les trois objectifs stratégiques, les domaines transversaux sont tout aussi importants et font partie intégrante de tous les domaines prioritaires susmentionnés. Toutefois, une approche stratégique, systémique et multisectorielle sera également appliquée à la planification et à la mise en œuvre des activités et des mesures d'action. Les domaines transversaux sont les suivants :

- Les médias
- Promotion de la position des groupes marginalisés de femmes et d'hommes
- Rôle des hommes
- Adaptation de la vie privée et professionnelle.

Bulgarie

En juillet 2023, l'Assemblée nationale a adopté d'importants **amendements au code pénal** prévoyant des peines plus lourdes pour les crimes motivés par l'orientation sexuelle de la victime. Ces crimes comprennent le meurtre, les lésions corporelles, l'enlèvement, l'emprisonnement illégal, la destruction ou l'endommagement illégal de la propriété mobilière ou immobilière d'autrui et l'incitation manifeste à commettre un crime. Les crimes motivés par l'orientation sexuelle ont été ajoutés aux articles 162 et 163 du code pénal. La loi sur les amendements et compléments au Code pénal, promulguée dans le SG № 67 du 4 août 2023 - application de « l'orientation sexuelle » de la victime comme motivation discriminatoire dans de nombreux articles incriminant le meurtre, les blessures corporelles, l'enlèvement et l'emprisonnement illégal, les crimes contre l'égalité de tous les citoyens et citoyennes, y compris les discours de haine, la destruction et la dégradation de biens meubles ou immeubles d'autrui ; pour certains de ces crimes et d'autres crimes comme la coercition ou la justification, la négation ou la minimisation manifeste d'un crime commis contre la paix et l'humanité, la couleur de peau, l'origine de la victime et les motivations raciales et xénophobes de l'auteur sont considérées comme des circonstances qualifiantes. La même loi étend la responsabilité pénale pour les crimes d'exploitation sexuelle des enfants en ligne.

La loi sur les amendements et les compléments à la loi sur la protection contre la violence domestique, promulguée par le SG 69 du 11 août 2023, prévoit une protection rapide et efficace des victimes de violence domestique et l'exercice d'une action préventive et dissuasive à l'encontre de l'auteur de la violence. Les mesures prévues par la loi n'excluent pas la responsabilité civile, administrative et pénale de l'auteur de la violence.

Le 1^{er} août 2023, une nouvelle loi sur les amendements et les compléments à la loi sur la protection contre la violence domestique a été adoptée par l'Assemblée nationale. L'objectif principal de la proposition de loi est d'élargir l'éventail des victimes qui peuvent demander une protection en vertu de la loi sur la protection contre la violence domestique, en supprimant la condition de cohabitation et en incluant dans le champ d'application de la loi les personnes qui sont ou ont été dans une relation de couple.

Croatie

Le **plan national pour l'égalité de genre** pour la période allant jusqu'à 2027 a été adopté. Il s'agit d'un acte de planification stratégique à moyen terme du gouvernement de Croatie, qui définit et établit des objectifs spécifiques visant à promouvoir et à établir l'égalité de genre. Le plan d'action contient des mesures concrètes de mise en œuvre. Le plan d'action fournit un contexte pour la mise en œuvre et la réalisation des objectifs définis dans le plan national. Les objectifs spécifiques du nouveau plan national sont les suivants :

1. sensibiliser le public à l'égalité de genre et à la discrimination multiple,

2. améliorer la position des femmes sur le marché du travail,
3. créer les conditions préalables à l'élimination de la violence fondée sur le genre,
4. accroître la sensibilité du système éducatif à tous les niveaux aux questions d'égalité de genre et à la sélection non stéréotypée des programmes d'éducation à tous les niveaux,
5. accroître la représentation des femmes dans les processus décisionnels publics et politiques,
6. introduire la perspective de l'égalité de genre dans les politiques publiques, et
7. accroître la visibilité de la République de Croatie au niveau international dans le domaine de l'égalité de genre.

Chypre

En 2023, à la suite d'une décision du Conseil des ministres, tous les ministères et ministères adjoints ont nommé un point focal pour l'égalité de genre chargé de coopérer étroitement avec le bureau de la Commissaire à l'égalité de genre. Par une autre décision, le Conseil des ministres a désigné la Commissaire à l'égalité de genre comme responsable de l'élaboration, du suivi, de la coordination et de l'évaluation de la nouvelle Stratégie nationale 2024-2026 sur l'égalité de genre. Pour la première fois, à Chypre, grâce à la nouvelle stratégie et à la coopération avec les points focaux pour l'égalité de genre, **le genre est intégré dans l'ensemble des politiques publiques**. L'élaboration de la nouvelle stratégie a été une expérience significative, car elle a impliqué à la fois le secteur public et le secteur privé. Un vaste processus de consultation a eu lieu avec la participation des services publics et des acteurs sociaux, y compris la société civile, les universités et les partis politiques. La nouvelle stratégie comprend le processus d'adoption de la budgétisation sensible au genre, l'intégration de la dimension de genre dans la politique étrangère, le genre et les transports, le genre et la justice, les femmes dans le sport, entre autres. Il est important de mentionner que les femmes migrantes, les femmes en situation de handicap, les parents isolés et les femmes âgées sont inclus dans la stratégie.

Le 10 janvier 2024, les ministres, les vice-ministres et la commissaire à l'environnement ont signé une **déclaration politique** stipulant que chaque ministère et vice-ministère prendra les mesures appropriées pour assurer la promotion de l'égalité de genre au sein du personnel du ministère ou du vice-ministère. En outre, il est précisé que chaque ministère et ministère délégué intégrera la dimension de genre dans toutes ses activités et garantira l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. En outre, chaque ministre et vice-ministre déclare une tolérance zéro à l'égard du sexisme et du harcèlement sexuel.

Danemark

Le Danemark a adopté une approche souple, large et innovante pour **lutter contre la violence au sein du couple et la violence à l'égard des femmes**. Le Danemark élabore une législation et des politiques en réponse aux nouvelles formes de violence afin d'être en mesure de réagir de manière proactive et de soutenir les victimes. Cela signifie que les nouvelles formes de violence telles que le harcèlement, la manipulation psychologique, la sextorsion, la violence psychologique, la violence facilitée par la technologie et le harcèlement sexuel se reflètent dans de nouvelles mesures législatives, politiques et activités de sensibilisation afin de protéger efficacement les victimes, de prévenir la violence et de poursuivre les auteurs de ces actes. Le Danemark a élargi l'éventail des mécanismes de soutien et des mesures préventives afin de se concentrer à la fois sur la victime et sur l'auteur de l'infraction pour mettre fin aux cercles de violence - et empêcher que la violence ne soit transmise aux générations futures.

Estonie

L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes étant la conséquence de diverses manifestations d'inégalités de genre, la réduction de cet écart est une priorité évidente. La stratégie « Estonie 2035 » fixe l'objectif de réduire l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes à 5 %, et nous y travaillons. La directive européenne sur la transparence des rémunérations a été adoptée cette année, ce qui contribuera à renforcer l'égalité des droits entre les femmes et les hommes en termes d'égalité de rémunération dans les années à venir. Parallèlement à la transposition de la directive sur la transparence des rémunérations, le ministère des affaires économiques et des communications, en collaboration avec Statistics Estonia, développe un **outil appelé « Pay Mirror »**. Il s'agit d'un outil numérique basé sur des données de registre pour le contrôle automatisé de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes. Cet outil numérique permettra aux employeurs d'analyser facilement les données relatives à l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes au sein de leur organisation, réduisant ainsi la charge administrative qui pèse sur eux. L'outil numérique sera disponible en 2024.

L'égalité de genre et les droits des LGBTI ont pour objectif commun de garantir l'égalité des chances pour tous les individus et de créer une société plus inclusive et plus égalitaire. Le Parlement estonien a légalisé les mariages entre personnes de même sexe en 2023. À partir du 1^{er} janvier 2024, le principe de l'égalité des mariages est entré en vigueur et les mariages peuvent être contractés quel que soit le sexe.

France

La France souhaiterait mettre en avant la mise en œuvre du **Plan interministériel pour l'égalité 2023-2027**. En effet, la construction de ce plan a été fortement impactée par les enseignements de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023. Cette initiative permettra de valoriser et de pérenniser les efforts de lutte pour l'égalité femmes-hommes. Les quatre axes de la stratégie visent à corriger quatre inégalités : d'accès à la santé, de lutte contre les violences faites aux femmes, de promotion de la culture de l'égalité, et d'égalité professionnelle et économique des femmes. Les diverses avancées législatives et de politiques publiques en matière d'égalité en France sont toutes, d'une certaine façon, liées à ce plan. Ce plan permet de consolider les avancées en faveur de l'égalité femme homme ainsi que de construire de nouveaux leviers en faveur de l'égalité sur la base des observations du gouvernement.

Allemagne

Après la mise en place de deux mécanismes de surveillance indépendants sur la traite des êtres humains et la violence spécifique au genre à l'Institut allemand des droits humains, un groupe de travail pour la mise en place d'un organe de coordination conformément à la Convention d'Istanbul a été créé en février 2023. Ce groupe de travail travaille actuellement sur une stratégie nationale pour prévenir et combattre la violence fondée sur le genre et la violence domestique. En outre, un plan d'action national contre la traite des êtres humains (à des fins d'exploitation sexuelle) est en cours.

Le 1^{er} octobre 2023, une loi est entrée en vigueur qui prévoit expressément l'inclusion des motifs « spécifiques au genre » et « anti-orientations sexuelles » dans le catalogue des circonstances devant faire l'objet d'une attention particulière lors de la condamnation en vertu de l'article 46 (2) phrase 2 du code pénal.

L'expansion du système de soutien s'est poursuivie. Jusqu'à présent, 70 projets ont été approuvés dans le cadre du programme d'investissement fédéral « Ensemble contre la violence à l'égard des femmes ».

Les membres de l'initiative nationale multi-partenaire visant à améliorer la protection, les soins et le soutien apportés aux femmes, aux enfants et aux personnes vulnérables vivant dans des centres d'hébergement pour

réfugiés, ont publié des informations à l'intention des professionnels et autres personnes travaillant dans les centres d'hébergement pour immigrants. Ces documents ont été lancés en **octobre 2023**. Ils ne remplacent pas les normes minimales mais donnent des conseils pratiques et des guides pour mettre en œuvre une protection en cas de violence dans les hébergements d'urgence.

Grèce

Le Secrétariat général pour l'égalité et les droits humains, en collaboration avec le ministère de la protection des citoyens, le ministère de la gouvernance numérique et VODAFONE Grèce, a créé l'**application spéciale « Panic button »**, dans le but d'aider les femmes en danger à demander une aide immédiate en toute sécurité (en appuyant sur un bouton de leur téléphone portable). Grâce à cette technologie, les téléphones des femmes sont connectés à la police, les autorités détectent l'endroit où elles se trouvent et peuvent intervenir immédiatement pour les protéger. Les organismes chargés de fournir ce service sont les centres de conseil et la police hellénique. L'application a été mise en place dans un premier temps dans les centres de conseil de l'Attique et de Thessalonique à partir de mars 2023. En 2024, davantage de femmes en Grèce pourront utiliser l'application Panic Button sur leur téléphone portable pour avertir la police si elles sont en danger ou si leur vie est menacée, car le programme lancé en 2023 est en cours d'extension. Les décisions ministérielles relatives à la mise en œuvre de l'application « Panic button » ont été prises en novembre 2022 et en décembre 2023. Pour se connecter au bouton, une femme doit fournir un code numérique, le numéro de sécurité sociale (AMKA), le nom complet, le numéro de téléphone portable, l'adresse exacte et l'étage, le nom pour les appels à domicile, l'historique des incidents violents, la détention d'armes, la présence d'enfants et/ou la grossesse, les signes de toxicomanie et/ou de maladie mentale dans l'histoire du délinquant potentiel. De mars 2023 à novembre 2023, 143 femmes l'ont activé.

Irlande

Il convient de souligner la publication, le 6 novembre 2023, du **troisième plan d'action national de l'Irlande pour combattre et prévenir la traite des êtres humains**, ainsi que la publication, également en novembre 2023, du **projet de loi 2023 sur la justice pénale (infractions sexuelles et traite des êtres humains)**, qui est actuellement examiné par l'Oireachtas (le Parlement irlandais). Ce projet de loi vise à mettre en œuvre un certain nombre de recommandations du document d'orientation « Supporting a Victims Journey » (2020) et à donner une base légale à un mécanisme national d'orientation (NRM) révisé pour la traite des êtres humains.

Italie

L'Italie s'est fermement engagée à renforcer la **collaboration entre les entreprises et le gouvernement** afin d'accélérer les progrès en matière d'autonomisation des femmes. En effet, le gouvernement italien a récemment mis en œuvre avec succès le système national de certification en matière d'égalité de genre, l'une des interventions prévues dans le cadre du plan national de relance et de résilience pour soutenir la promotion de l'égalité de genre ; la mesure aide et encourage les entreprises à adopter des politiques adéquates pour réduire l'écart entre les sexes dans tous les domaines critiques pour l'avancement de la carrière des femmes. Cette bonne pratique garantit une meilleure qualité du travail féminin en promouvant la transparence dans les processus de travail des entreprises, en réduisant l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes et en augmentant les possibilités d'avancement professionnel des femmes tout en protégeant les choix de maternité. À ce jour, on compte plus de 1 000 entreprises certifiées et 46 organismes de certification accrédités. Le projet progresse selon le calendrier établi dans le PNRR. Le 6 novembre 2023, l'avis adressé aux PME a été publié afin d'allouer des contributions pour les coûts de certification et les services d'assistance technique et d'accompagnement à la certification, pour lesquels le PNRR prévoit 5,5 millions d'euros et 2,5 millions d'euros, respectivement. En outre,

le nouveau code des marchés publics (2023) prévoit des mécanismes de récompense pour encourager la certification. Le code des entreprises en faveur de la maternité est un outil complémentaire au système de certification des entreprises en matière de genre. Il s'adresse aux entreprises qui souhaitent volontairement y adhérer en intervenant dans trois domaines : le soutien à la continuité de la carrière des mères, les initiatives de prévention et de prise en charge des besoins de santé, l'adaptation des modes de travail et la prise en charge des frais de garde et d'éducation des enfants.

Lettonie

En 2023, la Lettonie a ratifié la **Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique**.

Malte

Malte a lancé sa première **stratégie** et son premier **plan d'action pour l'égalité de genre et l'intégration de la dimension de genre** (GEMSAP) pour la période 2022 - 2027. Par le biais de cette stratégie et de ce plan d'action, elle vise à instiller une approche d'intégration de la dimension de genre dans tous les ministères afin de garantir une perspective de genre à tous les niveaux et à tous les stades de l'élaboration des politiques. En outre, elle a veillé à ce que son plan d'action soit conforme à la Stratégie du Conseil de l'Europe en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023.

République de Moldova

En 2023, le gouvernement a approuvé deux documents de politique publique : le **programme de promotion et d'assurance de l'égalité entre les femmes et les hommes en République de Moldova pour 2023-2027** et le **programme national de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique pour 2023-2027**.

Monténégro

En juillet 2023, la Mission de l'OSCE au Monténégro et DeFacto Consultancy ont présenté la **publication Gender and Property Ownership in Montenegro : Mapping the Property Gap**. Pour la première fois, cette publication a recueilli des données sur le nombre de propriétés héritées par les hommes et le nombre de propriétés héritées par les femmes au Monténégro. Les données montrent que les femmes représentent un peu plus d'un tiers (36 %) du nombre total de propriétaires immobiliers enregistrés au Monténégro, tandis que près des deux tiers (65 %) sont des hommes. Parmi les propriétaires d'une seule propriété, 37 % sont des femmes, tandis que leur part diminue à mesure que le nombre de propriétés augmente. Ainsi, 30 % sont propriétaires de deux propriétés, 27 % sont propriétaires de trois propriétés, 25 % sont propriétaires de quatre propriétés et 22 % sont propriétaires de cinq propriétés ou plus. Parmi les propriétaires de biens hérités, un peu plus d'un tiers sont des femmes (36 %). Bien que la plupart des citoyens adultes du Monténégro soient mariés ou vivent en concubinage (qui sont légalement égaux), un peu moins de 4 % des biens immobiliers sont détenus conjointement par une femme et un homme. La publication est disponible à l'adresse suivante : <https://www.osce.org/me/mission-to-montenegro/547832>. Cela permet de mesurer l'effet réel des normes sociales traditionnelles et patriarcales sur la répartition des biens et la pression éventuelle exercée sur les femmes pour qu'elles les abandonnent en faveur de parents masculins. Les résultats obtenus constituent donc un excellent indicateur et un point de départ pour le suivi de l'état de l'égalité entre les femmes et les hommes, comme cela a été indiqué lors de la conférence de presse au cours de laquelle les résultats de l'analyse ont été présentés (<https://www.osce.org/mission-to-montenegro/547841>).

Macédoine du Nord

Le **centre de ressources pour l'élaboration de politiques et de budgets sensibles au genre** a été créé par le ministère du travail et de la politique sociale (MLSP) dans le cadre du projet « Promouvoir des politiques et des budgets sensibles au genre : vers une gouvernance transparente, inclusive et responsable dans la République de Macédoine du Nord », mis en œuvre par ONU Femmes et soutenu financièrement par la Suisse et la Suède. Le centre a pour objectif de soutenir les efforts de la Macédoine du Nord dans l'application systémique et durable de la budgétisation sensible au genre, en tant qu'outil dans l'élaboration des politiques et dans les processus liés au budget. Le centre de ressources propose des formations pour renforcer les capacités des fonctionnaires dans le domaine de l'égalité de genre et de la budgétisation sensible au genre. Il s'agit d'un centre de connaissances qui fournit des recherches, des analyses et d'autres ressources liées à l'égalité de genre et à la budgétisation sensible au genre. Le centre de ressources offre un encadrement et un soutien pour l'intégration de la dimension de genre dans la gestion des finances publiques, la planification stratégique et l'élaboration des politiques des institutions de l'État.

Norvège

En 2023, des **amendements** à la loi sur l'environnement de travail (harcèlement) et la proposition 131 LS - Changements dans la réglementation du droit des sociétés - composition des conseils d'administration en fonction du sexe ont été adoptés.

Roumanie

En 2023, les décisions suivantes ont été adoptées :

- Décision gouvernementale n° 1547/2022 concernant la **promotion de l'égalité des chances et de traitement** entre les femmes et les hommes et la **prévention et la lutte contre la violence domestique pour la période 2022 - 2027**.

- Décision gouvernementale n° 970/2023 pour l'approbation de la méthodologie concernant la prévention et la lutte contre le harcèlement fondé sur le sexe, ainsi que le harcèlement moral sur le lieu de travail.

Serbie

En 2023, l'**organe de coordination pour l'égalité de genre, le groupe d'expert-es et le conseil pour l'égalité de genre du gouvernement de la République de Serbie** ont été établis en tant que mécanismes importants qui devraient contribuer à coordonner les activités dans le domaine de l'égalité de genre. Cela témoigne d'une volonté politique forte et d'un engagement en faveur de l'objectif d'établir l'égalité de genre. En outre, grâce à de nombreux **projets** du gouvernement de la République de Serbie avec des partenaires internationaux, la coopération avec les organisations de la société civile a été renforcée par l'apport de fonds de donateurs pour un montant de plus de 17 millions de dinars. Grâce aux projets soutenus, au moins 1 000 femmes en Serbie ont pu participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de programmes publics, et leurs compétences et connaissances ont été développées afin d'améliorer leur situation socio-économique. En outre, les unités locales de gouvernement autonome ont reçu plus de 4 millions de dinars pour la mise en œuvre d'activités liées à l'égalité de genre.

Slovénie

La **résolution sur le programme national pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes 2023 - 2030** a été adoptée. Cette résolution est un document stratégique qui définit les objectifs et les mesures ainsi

que les principaux acteurs politiques pour la réalisation de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans des domaines spécifiques de la vie en République de Slovénie pour la période 2023 - 2030. La promotion et la création de l'égalité des chances relèvent principalement de la responsabilité du gouvernement de la République de Slovénie et des ministères qui, dans le cadre de leurs compétences respectives, chacun dans son propre domaine de travail, prennent des mesures pour la réalisation des objectifs énoncés dans la résolution. Le nouveau document de programme contient les politiques et mesures gouvernementales (sectorielles) qui incluent l'intégration de la dimension de genre ou l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en tant que thème transversal. Il définit les objectifs et les mesures des politiques de base en matière d'égalité des chances entre les femmes et les hommes, en particulier dans les domaines clés suivants de la vie sociale : relations de travail, relations familiales, protection sociale : combler l'écart entre les femmes et les hommes et garantir une indépendance économique égale pour les femmes et les hommes ; éducation : réduire les inégalités entre les femmes et les hommes et surmonter les rôles sociaux stéréotypés ; santé : améliorer la santé des femmes et réduire les inégalités de santé entre les hommes et les femmes ; violence à l'égard des femmes : prévenir et combattre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles ; postes de décision : promouvoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes ; affaires étrangères: promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et les droits des femmes dans le monde.

Espagne

La [loi constitutionnelle 1/2023, du 28 février](#), qui modifie la loi constitutionnelle 2/2010, du 3 mars, sur la **santé sexuelle et reproductive et l'interruption volontaire de grossesse**.

Cette loi constitutionnelle introduit les modifications nécessaires pour garantir l'application effective des droits sexuels et reproductifs des femmes. En outre, elle comprend des mesures visant à prévenir et à répondre aux différentes formes de violence à l'égard des femmes dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive, conformément à la convention d'Istanbul. Les formes de violence couvertes par la loi comprennent la stérilisation et la contraception forcées, ainsi que l'avortement forcé et la gestation pour autrui, et interdisent également la publicité pour les pratiques commerciales liées à ces dernières. La promotion de l'éducation à la santé sexuelle et reproductive dans le système éducatif et la prévention de la violence sexuelle sont également incluses. À cette fin, elle inscrit l'éducation sexuelle, l'égalité de genre et l'éducation aux droits humains dans les programmes des différents niveaux d'enseignement, afin de garantir la liberté sexuelle et de prévenir la violence fondée sur le genre et la violence sexuelle, y compris dans l'environnement numérique.

Parmi les principes directeurs pour les administrations publiques figurent l'approche intégrée de la perspective de genre basée sur la compréhension des stéréotypes de genre, la promotion de la mise en œuvre effective des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles. Elle ajoute également que les institutions publiques appliqueront cette loi en accordant une attention particulière au renforcement de l'action et de l'autonomie des personnes à chaque étape de leur cycle de vie, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes, afin d'éliminer les inégalités structurelles qui entravent les droits sexuels et génésiques. À cette fin, la loi comprend des mesures visant à promouvoir la recherche et à éliminer la discrimination fondée sur les stéréotypes concernant la menstruation, en introduisant un congé dans certains cas pour les femmes souffrant de menstruations secondaires invalidantes et la mise à disposition gratuite de produits d'hygiène féminine dans certains contextes. La loi prévoit également la promotion par les autorités publiques, en particulier dans le domaine de l'éducation et de la santé, d'un partage égal des responsabilités entre les femmes et les hommes en matière de contraception, en développant des politiques publiques visant à éliminer les stéréotypes et les rôles sociaux sur ce sujet.

Suède

Le ministère Public suédois a mis au point une **méthode d'enquête criminelle** concernant la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, la violence à l'égard des enfants et les infractions sexuelles, afin d'accroître les possibilités de poursuites même si la victime ne souhaite pas participer à l'enquête. La méthode d'enquête met l'accent sur l'importance de recueillir les meilleures preuves à un stade précoce et vise à améliorer la qualité et l'efficacité de ces enquêtes en général. Le ministère public suédois dispose de son propre centre de développement, dont la mission est d'élaborer des méthodes et des lois dans différents domaines de la criminalité. C'est grâce à cette entité que de nouvelles méthodes d'enquête ont été élaborées.

Türkiye

La **Circulaire présidentielle n° 2023/16 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes** signée par le président Recep Tayyip Erdoğan a été publiée au Journal officiel. La circulaire indique que la prévention de la violence à l'égard des femmes nécessite une approche holistique à multiples facettes et une lutte commune et déterminée de la part de tous les segments de la société. Soulignant que les contributions et la participation des institutions et organisations publiques ainsi que des organisations non gouvernementales, des universités, du secteur privé et des citoyen·nes aux travaux à réaliser dans le cadre de ce processus sont d'une grande importance, il a été rappelé dans la circulaire que trois plans d'action nationaux ont été mis en œuvre dans lesquels des politiques prioritaires ont été déterminées dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes, et que le IVe plan d'action national pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes couvrant les années 2021-2025 a été préparé et mis en œuvre avec les contributions et la participation de toutes les parties concernées sous la coordination du ministère de la famille et des services sociaux. Dans ce contexte, il a été jugé nécessaire de rappeler les mesures prises pour prévenir la violence à l'égard des femmes, protéger les victimes de la violence et leur donner les moyens d'agir, et les déclarations suivantes ont été faites dans la circulaire : les mesures juridiques et administratives nécessaires continueront d'être prises pour assurer la mise en œuvre effective de la législation dans la lutte contre la violence et pour faciliter l'accès des victimes à la justice. Dans le cadre de la réalisation des activités prévues par le plan d'action national, tous les types de coopération seront assurés par les ministères, les institutions publiques et les organisations concernés en continuant à prendre les mesures juridiques, administratives et financières nécessaires dans le cadre de la « tolérance zéro à l'égard de la violence ». Toutes les institutions publiques garantiront l'accessibilité des services de protection et de prévention pour les victimes de violence et les personnes qui les accompagnent et qui ont fait l'objet d'une décision de mise en garde dans le cadre de la loi sur la protection de la famille et la prévention de la violence à l'égard des femmes du 8 mars 2012, et les mesures administratives et financières nécessaires seront prises pour garantir la confidentialité et la sécurité de ces personnes.

Ukraine

Dans le cadre de la coopération entre l'«Ukrainian Public Health Foundation » et le bureau de la commissaire du gouvernement pour la politique d'égalité de genre, dans le cadre d'une campagne d'information et d'éducation visant à prévenir et à contrer tous les types de violence pendant la campagne « 16 jours d'activisme contre la violence », le 7 décembre 2023, la **production théâtrale thématique « Insect »** a été présentée. La pièce raconte l'histoire d'une femme victime de violences domestiques de la part d'un père autoritaire depuis son enfance et qui est témoin des violences de son père à l'encontre de sa mère et de son jeune frère. La première de la pièce a eu lieu au théâtre amateur « Babylon », qui fonctionne sur la base de l'université d'État ukrainienne Drahomanov depuis 2001. Des employé·es du ministère de l'intérieur et de la police nationale ukrainienne ont assisté à la première de cette production théâtrale thématique. Des représentant·es du ministère de l'intérieur et de la police nationale ukrainienne, ainsi que des représentant·es d'organisations internationales et d'ONG qui

s'occupent de la lutte contre la violence domestique, la violence fondée sur le genre et la violence sexuelle et sexiste ont assisté à la première de la production théâtrale thématique.

I.3. Coopération transversale et étroite avec les différents organes et institutions du Conseil de l'Europe pour assurer l'approche intégrée de l'égalité de genre dans toutes les politiques et mesures du Conseil de l'Europe

41. L'approche intégrée de l'égalité de genre nécessite un changement fondamental des mentalités et implique l'adoption d'une culture institutionnelle qui tienne compte de l'égalité de genre dans les procédures, règles et politiques. Au niveau du Conseil de l'Europe, cela concerne l'ensemble des activités : l'élaboration de normes et de politiques générales, les travaux de suivi, la coopération au développement, mais aussi la langue et la communication. L'approche intégrée de l'égalité de genre implique également une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision et à toutes les activités. Un tel changement n'est possible qu'avec un engagement à tous les niveaux, en particulier au plus haut niveau, ainsi qu'avec les ressources nécessaires, la formation et l'appropriation par toutes et tous. L'approche intégrée de l'égalité de genre au sein du Conseil de l'Europe est coordonnée et soutenue par la Division de l'égalité de genre et l'action des réseaux est encouragée par des réunions intersecrétariat (l'équipe chargée de l'approche intégrée de l'égalité de genre), des contacts bilatéraux et le réseau des rapporteur-es pour l'égalité de genre (GER). Les GER sont nommé-es parmi les membres des comités directeurs, des organes de suivi et d'autres structures intergouvernementales du Conseil de l'Europe pour promouvoir l'approche intégrée de l'égalité de genre dans toutes les politiques et mesures. Les GER sont souvent à l'origine des efforts qui visent à intégrer une telle approche dans les travaux et activités de leurs secteurs respectifs du Conseil de l'Europe, avec le soutien de leur secrétariat et de la Division de l'égalité de genre. La participation régulière des représentant-es de la GEC à d'autres comités directeurs et comités de rédaction contribue également à promouvoir l'approche intégrée de l'égalité de genre. Les échanges de vues entre la GEC et les représentant-es d'autres organes et comités lors de leurs réunions respectives constituent une autre forme d'intégration de la perspective d'égalité de genre.

➤ Activités relatives à l'égalité de genre et à l'approche intégrée de l'égalité de genre dans les secteurs du Conseil de l'Europe

42. Les organes du Conseil de l'Europe mènent des activités liées à l'approche intégrée de l'égalité de genre dans un large éventail de domaines. La section suivante décrit certaines de ces activités menées en 2023.

43. La **Direction de la coordination des programmes** (DPC) a mis en place une formation sur l'approche intégrée de l'égalité de genre pour un bureau de terrain en 2023. Ce bureau a continué de répondre à une demande croissante de soutien en proposant son aide, notamment sur la communication sensible au genre.

44. La **Direction générale de l'administration** (DGA) a lancé un groupe de travail interne sur le langage inclusif qui regroupe toutes les entités concernées du Conseil de l'Europe, y compris la Division de l'égalité de genre. Ce groupe de travail s'est réuni quatre fois pour rédiger des lignes directrices sur l'inclusivité par le langage. Ces lignes directrices devraient être adoptées par la Secrétaire Générale au cours du premier trimestre 2024 et mises en œuvre par l'ensemble du personnel.

45. La question de **l'égalité de genre dans le sport** figure depuis longtemps à l'ordre du jour du Conseil de l'Europe. En 2023, le Comité de rédaction pour l'égalité de genre dans la lutte contre le dopage (GECa) a poursuivi ses travaux en procédant à l'analyse des principales normes antidopage dans une perspective de genre afin d'identifier d'éventuels préjugés ou inégalités ; la Division de l'égalité de genre a activement soutenu ces travaux. Une table ronde sur les femmes et le sport a également été organisée autour du thème

plus spécifique de la lutte contre la violence fondée sur le genre. Depuis mars 2023, le projet conjoint UE-Conseil de l'Europe « [Tous-tes ensemble : Pour une plus grande égalité de genre dans le sport](#) » est mis en œuvre sous la forme d'une collecte de données (avec six indicateurs dans 20 pays participants), d'une bibliothèque en ligne qui recense les meilleures pratiques et d'une sensibilisation des médias.

46. L'approche intégrée de l'égalité de genre est systématiquement prise en compte et, le cas échéant, reflétée dans tous les livrables du **Comité directeur pour les droits humains (CDDH)**. Pour ce faire, le CDDH s'appuie sur une fiche thématique sur l'égalité de genre élaborée spécifiquement à son intention. Par ailleurs, le CDDH a également pris une décision politique importante en optant pour l'utilisation de l'expression « droits humains » (sauf en référence aux titres officiels des normes et institutions existantes) dans la version française des documents. Cette décision a eu une incidence positive sur les pratiques de l'ensemble du Conseil de l'Europe.

47. Des dispositions sur l'égalité, y compris l'égalité de genre, et la non-discrimination ont été intégrées dans le projet de Convention-cadre sur **l'intelligence artificielle** et le [Comité sur l'intelligence artificielle \(CAI\)](#) a organisé en avril 2023 un webinar sur le thème « [L'IA et le genre : prévenir les préjugés, promouvoir l'égalité](#) ». Le président de la GEC a également été invité à un échange de vues avec le CAI en avril 2023.

48. Dans le cadre du Passeport européen des qualifications des réfugiés (EQPR) piloté par le **service de l'éducation**, 1101 entretiens ont été menés à la fin 2023, à l'issue desquels 943 EQPR ont été délivrés (à 571 hommes et 372 femmes). Près de 40 % des titulaires d'un EQPR sont des femmes et la première personne à recevoir un EQPR était une femme. Statistiquement, il y a plus d'hommes réfugiés en général et environ quatre fois plus d'hommes que de femmes demandent l'EQPR. C'est pourquoi le projet accorde une attention particulière à l'équilibre entre les femmes et les hommes et tente d'impliquer autant de femmes que possible dans l'évaluation. Lorsque le nombre de candidat-es à évaluer dépasse les capacités d'entretien, par exemple, les femmes sont prioritaires et sont interrogées en premier.

49. Le **Comité européen de coopération juridique (CDCJ)** a élaboré et commencé à utiliser un nouvel outil d'évaluation de l'approche intégrée de l'égalité, le [Guide pratique sur l'intégration de la dimension de genre dans les processus de réforme du droit public et du droit privé](#). En **décembre 2023**, le **CDCJ et la GEC** ont organisé un webinar pour présenter ce Guide pratique ainsi que diverses pratiques prometteuses en vigueur dans les États membres pour l'intégration d'une perspective d'égalité de genre dans les processus de réforme du droit public et du droit privé.

50. Le **Groupe Pompidou (Groupe de coopération internationale du Conseil de l'Europe sur les drogues et les addictions)** a publié le manuel « [Intégration d'une dimension de genre dans les politiques en matière de drogues : prévention, traitement et justice pénale. Un manuel à l'intention des professionnels et des décideurs](#) ». Cet ouvrage est le fruit d'une consultation en ligne menée en 2020-2021 impliquant 13 pays. La dimension d'égalité de genre a également été intégrée aux travaux du Réseau méditerranéen sur les drogues et les toxicomanies (MedNET) grâce à la mise en œuvre de projets visant à améliorer l'accès à la santé, la prévention et la prise en charge des femmes présentant des troubles liés à l'usage de substances. En 2023, un centre d'accueil de jour pour les femmes consommatrices de drogues a ouvert en Tunisie avec le soutien de MedNET.

51. Le **Bureau de la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés** a poursuivi ses travaux sur l'égalité de genre et rappelé l'importance de la Recommandation de 2022 sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile. Une table ronde sur le « Renforcement de la protection des personnes fuyant la guerre en Ukraine, notamment des femmes et des enfants en situation de vulnérabilité » a été organisée en janvier 2023 par la Représentante spéciale sur les migrations et les réfugiés et le HCR.

52. Le Cinquième Cycle d'Évaluation du **Groupe d'États contre la corruption (GRECO)** (axé sur la prévention de la corruption et la promotion de l'intégrité au sein des gouvernements centraux – hautes

fonctions de l'exécutif – et des services répressifs) a donné lieu à plusieurs recommandations aux États membres en faveur de l'égalité de genre, notamment : l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la corruption sur la base d'évaluations appropriées des risques, la promotion d'une culture de l'intégrité, le rétablissement de la confiance du public et l'amélioration de l'équilibre entre les femmes et les hommes à tous les niveaux ; le renforcement de l'approche intégrée de l'égalité de genre comme solution pour prévenir les risques de corruption au sein de la police et l'amélioration de la représentation et de l'intégration des femmes à tous les échelons des forces de police ; le déploiement d'efforts supplémentaires pour accroître la diversité à tous les échelons de la police, par exemple en faisant de la diversité un critère dans les décisions d'affectation ou en élaborant et en appliquant une stratégie pour la diversité ou pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le défi consiste à sensibiliser à la dimension de genre dans des environnements de travail dominés par les hommes, comme les forces de l'ordre. Un enseignement important est qu'on observe souvent un véritable manque de prise de conscience de l'omission de la dimension de genre ; c'est pourquoi la sensibilisation est essentielle.

53. Le **Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI)** a intégré une perspective d'égalité de genre dans la plupart de ses travaux normatifs et politiques, comme en témoignent la Recommandation sur la participation politique active des jeunes issus de minorités nationales ou le projet de Recommandation sur la lutte contre les crimes de haine. Le CDADI a également publié, conjointement avec la GEC, une [Étude sur l'impact des systèmes d'intelligence artificielle, leur potentiel de promotion de l'égalité, y compris l'égalité de genre, et les risques qu'ils peuvent entraîner en matière de non-discrimination](#) qui sera utilisée pour préparer un projet de recommandation en 2024-2025. Le **Comité d'expert-es sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM)**, un organe subordonné du CDADI) a finalisé ses travaux sur un projet de Recommandation sur l'égalité pour les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage.

54. L'**équipe Roms et Gens du voyage** a organisé la 9^e Conférence internationale des femmes roms et de la communauté des Gens du voyage pour promouvoir le projet de Recommandation du Comité des Ministres sur l'égalité pour les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage. Ce projet de recommandation est l'aboutissement et le résultat direct des informations recueillies lors des huit conférences internationales précédentes. Les défis qui restent à relever sont l'antitsiganisme, l'intersectionnalité et les discriminations multiples auxquelles sont confrontées les femmes roms et de la communauté des Gens du voyage ainsi que la nécessité de prendre des mesures spécifiques pour leur donner les moyens d'agir.

55. En 2023, sous la présidence islandaise du Comité des Ministres et au travers d'une coopération entre l'**Unité Orientation sexuelle, identité et expression de genre (SOGI)**, l'APCE et des organisations de la société civile, le Conseil de l'Europe a célébré pour la première fois la Journée de la visibilité lesbienne (26 avril) avec une série d'activités destinées à accroître la visibilité et la sensibilisation au vécu et aux besoins spécifiques des femmes LGBTI et à renforcer l'approche intersectionnelle des travaux du Conseil de l'Europe sur la diversité SOGIESC et l'égalité de genre.

56. Le **Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales** a continué à appliquer une approche intégrée de l'égalité de genre dans son évaluation et ses rapports, en s'appuyant sur une formation et des outils spécifiques. Les États parties sont invités à fournir des informations et des données ventilées par sexe lors des exercices de suivi dans des domaines tels que la justice et l'éducation.

57. Sous l'égide de la **Charte européenne des langues régionales ou minoritaires**, la page de la campagne contre le sexisme ainsi que la version sous-titrée du clip vidéo sur le sexisme ont été traduites dans quatre langues minoritaires et régionales supplémentaires : le bas-saxon, le papiamentu, le romani et le romanche.

58. La **Commission européenne contre le racisme et l'intolérance** (ECRI) a continué à intégrer les questions d'égalité de genre et à prendre en compte l'intersectionnalité dans ses travaux. Cette approche englobe les questions relatives aux femmes, mais aussi des questions telles que l'intégration et l'inclusion des migrant·es, des Roms et des personnes LGBTI.

59. L'une des trois questions transversales de la **Stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027)** est l'intégration d'une perspective d'égalité de genre. En 2023, l'action la plus importante pour l'égalité de genre a été le travail mené par le [Comité d'expert-es sur la prévention de la violence](#) (ENF-VAE), un organe subordonné du Comité directeur pour les droits de l'enfant qui traite de l'éducation complète à la sexualité et de la violence à l'égard des enfants, et le [Comité d'expert-es sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement \(CJ/ENF-ISE\)](#).

60. Le **service de la Jeunesse** administre le site « Questions de genre » et a mis au point un « Kit de formation sur l'égalité de genre dans le travail de jeunesse », dont la publication est prévue en 2024. D'autres activités pertinentes menées en 2023 incluent le travail sur la participation des jeunes, avec par exemple un document sur les [Formes contemporaines de participation des jeunes femmes : priorités, défis et perspectives](#) et un podcast sur la participation des jeunes femmes à la vie politique.

61. Le **Fonds européen pour la jeunesse** (FEJ) intègre une perspective d'égalité de genre en tant qu'élément clé de ses programmes de subvention et des activités financées par le FEJ. Les ONG qui soumettent une demande de subvention auprès du FEJ sont tenues d'inclure une perspective d'égalité de genre dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets. Le FEJ apporte un soutien aux organisations par le biais de divers outils et ressources disponibles sur son site Internet, de conseils directs et de la mise en place de sessions d'information et de visites de projets.

62. Le **Comité européen sur la transplantation d'organes** (CD-P-TO) a continué à collecter des données d'activité supplémentaires ventilées par sexe dans le domaine du don et de la transplantation d'organes et de certains travaux. D'autres projets en cours du CD-P-TO ont des implications en matière d'égalité de genre, notamment une analyse des pratiques de protection des donneurs de gamètes en Europe et l'élaboration d'orientations et de recommandations pour la mise en place de mesures harmonisées de protection des donneurs de gamètes (avec une attention particulière portée aux donneuses d'ovocytes), ainsi qu'une brochure destinée au grand public sur les traitements complémentaires dans le cadre de la procréation médicalement assistée.

63. Le **Comité européen sur les produits et les soins pharmaceutiques** (CD-P-PH) inscrit systématiquement à l'ordre du jour de ses réunions annuelles une présentation de son ou de sa rapporteur·e pour l'égalité de genre, qui aborde notamment l'égalité de genre dans les soins de santé et l'utilisation des médicaments. Ce point permanent de l'ordre du jour est très apprécié et sera maintenu.

64. La principale réalisation de la **Division de la violence à l'égard des femmes** au cours de la période 2018-2023 a été l'achèvement en quasi-totalité de la procédure d'évaluation de référence du GREVIO pour la plupart des Parties à la Convention d'Istanbul, avec la publication de 36 rapports publiés à la fin de l'année 2023. La large ratification de la Convention d'Istanbul est également un bon indicateur de son succès : fin 2023, la Convention comptait 38 Parties, dont l'Union européenne.

➤ **Activités spécifiques d'intégration de la dimension d'égalité de genre menées par la Commission pour l'égalité de genre (GEC) et la Division de l'égalité de genre (GED)**

65. En septembre 2023, une **formation** d'une journée et demie sur [l'approche intégrée de l'égalité de genre](#) a été organisée pour les rapporteur·es pour l'égalité de genre (GER). Ce cours de formation était adapté aux besoins des participant·es en fonction de leur niveau de connaissances et de leurs domaines d'intervention et a été très apprécié des GER.

66. En coopération avec la Direction des ressources humaines et le Programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnel·les du droit (HELP), la Division de l'égalité de genre a finalisé un **cours en ligne sur l'égalité de genre et l'approche intégrée de l'égalité de genre**, qui sera mis à la disposition de l'ensemble du personnel et des expert·es du Conseil de l'Europe, y compris les GER, sur la plateforme HELP au cours du premier semestre 2024. Bien qu'elle s'adresse prioritairement au personnel et aux expert·es du Conseil de l'Europe, cette formation peut aussi être utile pour la société en général. Ce cours pourra être adapté et traduit dans d'autres langues soit à l'initiative et avec le soutien financier des autorités nationales, soit dans le cadre de projets de coopération du Conseil de l'Europe.

67. La réunion annuelle de **l'équipe interne chargée de l'approche intégrée de l'égalité** s'est tenue en juin 2023. Cette réunion a permis d'échanger des informations sur les activités en cours des différents secteurs du Conseil de l'Europe en lien avec l'égalité de genre et l'approche intégrée de l'égalité de genre. La discussion thématique a porté sur le sujet important de l'égalité de genre dans l'éducation, introduit par une présentation d'Ulla Wittenzellner, directrice exécutive de Dissens – Institut pour la recherche et l'éducation (Berlin, Allemagne).

68. Consciente de la nécessité d'intensifier l'application de **l'approche intégrée de l'égalité de genre dans les travaux de suivi**, la Division de l'égalité de genre a organisé trois réunions de consultation auxquelles ont participé des représentant·es des secrétariats de la plupart des organes de suivi du Conseil de l'Europe et a travaillé avec une experte à l'élaboration d'un nouvel outil pour faciliter l'intégration d'une perspective d'égalité de genre dans les activités de suivi.

69. En 2023, **des représentant·es de la GEC, soutenus par le Secrétariat, ont participé à des réunions plénières et à des groupes de rédaction d'autres comités** afin de promouvoir et de garantir l'intégration d'une perspective d'égalité de genre dans leurs travaux. Comme indiqué précédemment, cette mobilisation a plus particulièrement concerné les comités suivants : le [Comité sur l'intelligence artificielle](#) (CAI) ; le Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) et ses organes subordonnés ; le [Comité d'expert·es sur les crimes de haine](#) (PC/ADI-CH) ; le [Comité d'expert·es sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage](#) (ADI-ROM) ; ainsi que le [Comité d'expert·es sur la prévention de la violence](#) (ENF-VAE).

➤ **L'égalité de genre dans les institutions et autres organes du Conseil de l'Europe**

70. En 2023, la **Commissaire aux droits de l'homme** du Conseil de l'Europe, Dunja Mijatović, a continué de s'attaquer activement aux questions liées aux [droits des femmes et à l'égalité de genre](#), l'un de ses axes de travail prioritaires, dans ses rapports sur [l'Espagne](#), la [Serbie](#), la [Tchéquie](#) et [l'Italie](#), ainsi que dans sa [lettre](#) adressée au Parlement slovaque.

La Commissaire a poursuivi ses activités centrées sur la nécessité de prévenir et de combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, en soulignant l'importance de ratifier et de mettre en œuvre de façon adéquate la Convention d'Istanbul. Ainsi, le 28 juin, elle s'est [félicitée](#) de la ratification de la Convention d'Istanbul par l'Union européenne et a invité tous les États membres du Conseil de l'Europe à ratifier et à mettre pleinement en œuvre cet instrument historique. De même, le 1^{er} décembre, la Commissaire a [salué le vote du Parlement letton en faveur de la ratification de la Convention](#). Le 17 novembre, elle a participé à un [épisode](#) d'une [série de podcasts](#) réalisée par le Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF) sur la question de la cyberviolence à l'égard des femmes dans les Balkans occidentaux. S'appuyant sur son [article du Carnet des droits humains](#) consacré à cette question et sur son suivi de la situation des droits humains dans les pays de la région, la Commissaire a parlé de l'impact de la violence numérique à l'égard des femmes sur les efforts plus généraux visant à réaliser l'égalité de genre et à renforcer la cohésion sociale. Par ailleurs, en amont de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la Commissaire a [exhorté](#) les États à prendre des mesures complètes et efficaces pour prévenir la violence à l'égard des femmes, conformément à la Convention

d'Istanbul et aux recommandations du GREVIO. Le 27 novembre, elle a participé à l'initiative de l'APCE intitulée « 16 Jours d'activisme contre la violence basée sur le genre » et a [souligné](#) l'importance de l'action des États pour protéger la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles, pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles et pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

D'autres activités de la Commissaire ont porté sur l'importance de garantir la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles, sur le rôle des défenseuses et défenseurs des droits humains dans la protection et la promotion des droits des femmes et sur l'impact des crises sur la situation des femmes. À cet égard, à la veille de la Journée internationale des droits des femmes, la Commissaire a [rappelé](#) que les violences fondées sur le genre, les inégalités structurelles et les discriminations multiples entravaient la pleine réalisation des droits des femmes, en particulier en période de crise. Elle a invité les États membres à intégrer la notion d'égalité de genre et d'intersectionnalité dans toutes les politiques et pratiques, mettant en avant la nécessité de soutenir les défenseuses et défenseurs des droits humains. À l'occasion de la Journée internationale pour l'avortement sans risque, la Commissaire a [invité](#) les États membres à reconnaître, protéger et soutenir le travail des défenseuses et défenseurs des droits humains qui contribuent à faire de l'accès à un avortement légal et sans risque une réalité dans toute l'Europe. À cet effet, elle a souligné le rôle essentiel joué par ces personnes dans la fourniture d'informations et de soutien aux femmes et aux filles en situation de vulnérabilité et/ou qui vivent dans des États membres appliquant des politiques restrictives en matière d'avortement. Elle a mis en avant en particulier la nécessité pour les États membres de protéger ces défenseuses et défenseurs contre les attaques, les campagnes de diffamation et d'autres formes de harcèlement, qui ont aussi plus largement un effet dissuasif, y compris sur les femmes qui cherchent de l'aide.

71. **L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)**, par le biais de sa commission sur l'égalité et la non-discrimination, a mené des travaux novateurs en plaçant au premier rang de ses priorités politiques des questions telles que les approches innovantes en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs ([Résolution 2490 \(2023\)](#)) et la nécessité de réduire la fracture numérique ([Résolution 2510 \(2023\)](#)). L'Assemblée a intégré de façon systématique une dimension intersectionnelle dans ses travaux. Elle a accordé une grande priorité à la promotion de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, en organisant régulièrement des auditions et des réunions avec le Réseau parlementaire pour le droit des femmes à vivre sans violence. La Convention d'Istanbul a fait l'objet de plusieurs débats en session plénière : Progrès et défis ([Résolution 2479 \(2023\)](#)) ; La prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes en situation de handicap ([Résolution 2514 \(2023\)](#)) ; Le rôle et la responsabilité des hommes et des garçons dans l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles fondée sur le genre ([Résolution 2480 \(2023\)](#)) ; Trouver des solutions à la captivité conjugale ([Résolution 2482 \(2023\)](#)) et Violences sexuelles liées aux conflits ([Résolution 2476 \(2023\)](#)).

Le 28 novembre 2023, l'APCE, en partenariat avec le gouvernement islandais, a lancé un appel à candidatures pour la première édition du [Prix Vigdís de l'empouvoirement des femmes](#), qui sera décerné en 2024. Ce Prix rend hommage à l'ancienne Présidente islandaise Vigdís Finnbogadóttir, première femme au monde à avoir été élue cheffe d'État, et vise à récompenser des initiatives exceptionnelles qui œuvrent à la promotion de l'empouvoirement des femmes dans toute leur diversité.

72. Le **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux** a publié trois guides pratiques sur la prévention et la lutte contre le sexisme dans la vie politique locale pour l'Ukraine, le Kosovo*⁸ et la Géorgie. Des adaptations sont prévues pour la République de Moldova et la Bosnie-Herzégovine, qui devraient être publiées début 2024. Les guides existants feront l'objet d'actions de promotion dans le cadre des activités de coopération du Congrès et des formations en ligne sur le genre, et d'autres guides pourront être élaborés.

⁸ *Toute référence au Kosovo dans le présent document, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

73. L'égalité de genre a continué de figurer en bonne place dans les priorités internationales et les présidences successives du **Comité des Ministres** ont largement soutenu les efforts et politiques dans ce domaine tout au long de l'année 2023 (voir plus haut les événements et activités liés à l'égalité de genre organisés par les présidences).

I.4. Partenariats stratégiques avec d'autres organisations régionales et internationales, ainsi qu'avec la société civile et d'autres parties prenantes concernées

74. Le Conseil de l'Europe continue d'entretenir des partenariats stratégiques avec les organisations régionales et internationales suivantes : l'Union européenne – la Commission européenne et son Comité consultatif sur l'égalité entre les femmes et les hommes, le Parlement européen, l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) ; les Nations Unies – en particulier ONU Femmes, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et le Conseil des droits de l'homme ; l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) ; l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation des États américains (OEA) ; des réseaux d'organisations de femmes (le Lobby européen des femmes, le Réseau européen WAVE – Femmes contre la Violence en Europe, Equality Now) ; des organisations qui travaillent sur le rôle des hommes et des garçons dans l'égalité de genre (Equimundo et MenEngage), d'autres ONG internationales, le secteur privé, des instituts de recherche et des groupes de réflexion. Dans ce contexte, la présidence ou les membres de la GEC ou de son Bureau, ainsi que la Division de l'égalité de genre, apportent régulièrement leur contribution aux travaux des partenaires, notamment en participant à des événements.

75. Le 26 janvier 2023, à l'occasion de la table ronde organisée à Prague (Tchéquie) par le HCR et la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe sur les migrations et les réfugiés sur le thème « Renforcer la protection des personnes en situation vulnérable, en particulier les femmes et les enfants fuyant la guerre en Ukraine », Ralph Kass, le président de la GEC, a participé à un débat au cours duquel il a évoqué les principaux défis de la mise en œuvre concrète de la [Recommandation CM/Rec\(2022\)17](#) du Comité des Ministres aux États membres sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile et rappelé l'importance du suivi de sa mise en œuvre et de la poursuite des missions d'enquête.

76. Lors de la [67^e Commission de la condition de la femme](#) (mars 2023), un événement parallèle a été organisé conjointement avec la Mission permanente de l'Islande auprès des Nations Unies, dans le cadre de la présidence islandaise du Comité des Ministres, sur le thème « Réponses aux défis régionaux et mondiaux. Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuse d'asile ». Cet événement parallèle a mis en lumière les défis et les besoins spécifiques des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile et a présenté le cadre juridique existant, y compris la [Recommandation](#) de 2022. Il s'est penché sur le pourquoi et le comment d'une gestion des crises migratoires (et autres) sensibles au genre et a permis d'échanger sur les expériences et les solutions pratiques pour améliorer la situation des femmes et des filles sur le terrain, que ce soit dans leur pays d'origine, pendant leur voyage vers l'Europe ou à leur arrivée. Toutes les informations sur cet événement sont disponibles sur le [site du Conseil de l'Europe consacré à l'égalité de genre](#).

77. Le 2 octobre 2023, à l'occasion du lancement en ligne du rapport de l'OCDE intitulé « Breaking the cycle of gender-based violence » [Rompre le cycle de la violence fondée sur le genre], Marja Ruotanen, Directrice Générale de la démocratie et de la dignité humaine, a été invitée à présenter les questions clés, les tendances et les pratiques prometteuses pour lutter contre la violence fondée sur le genre. Elle a expliqué comment la Convention d'Istanbul associe la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes à la réalisation de l'égalité de genre et comment ce rapport de l'OCDE peut constituer une ressource importante et complémentaire pour la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et pour le

GREVIO. Elle a rappelé que la collecte et l'analyse des données sur la violence à l'égard des femmes constituent des composantes essentielles des politiques fondées sur des éléments probants et a fait l'éloge du rapport de l'OCDE, qui fournit des chiffres utiles provenant d'États parties à la Convention d'Istanbul et d'autres États non européens.

78. Du 29 novembre au 1^{er} décembre, le Conseil de l'Europe a été invité à l'événement organisé par l'Organisation des États américains – la Commission interaméricaine des femmes et le Mécanisme de suivi de la Convention de Belém do Para (MESECVI) sur le thème « Vers une loi type globale pour prévenir, punir et éradiquer la violence à l'égard des femmes facilitée par la technologie : outils et propositions pour une réglementation régionale », afin de présenter les travaux pertinents du Conseil de l'Europe, notamment la Recommandation générale du GREVIO sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes et la future recommandation du Comité des Ministres sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie. Le Conseil de l'Europe est également intervenu dans une discussion sur la violence contre les femmes facilitée par la technologie et les intersectionnalités.

79. Les représentant-es du Conseil de l'Europe/membres de la GEC ont organisé, participé et contribué aux événements suivants – qui ont constitué de nouvelles occasions de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et les normes pertinentes du Conseil de l'Europe :

- Groupe de travail des Nations Unies sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles (Genève, janvier 2023)
- Audition de la Commission sur l'égalité de l'APCE « Rapport sur l'impact de la COVID-19 sur l'accès à la justice » (Strasbourg, janvier 2023)
- Table ronde #NoBorderstoWomenRights [Pas de frontières pour les droits des femmes] « Pour une Europe égale, les droits des femmes migrantes sont des droits humains », organisée par le Réseau européen des femmes migrantes (Strasbourg, janvier 2023)
- Groupe d'experts de haut niveau sur la justice et la discrimination fondée sur le genre, Institut de droit européen (ELI) (en ligne, janvier et février 2023)
- Table ronde sur la diplomatie féministe, Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (Strasbourg, janvier 2023)
- Table ronde organisée par le HCR et la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés sur le « Renforcement de la protection des personnes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, fuyant la guerre en Ukraine » (Prague, janvier 2023)
- Conférence sur les perspectives économiques de la violence fondée sur le genre – ouvrir la voie à la prévention, organisée par la présidence suédoise du Conseil de l'Union européenne (Stockholm, février 2023)
- 4^e réunion plénière du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI) (Strasbourg, février 2023)
- Événement « Barbershop » au siège de l'UNESCO (Paris, février 2023)
- Consultation régionale en préparation de la CSW67 (Kiev, février 2023)
- Visite d'étude de la délégation turque au Conseil de l'Europe et à la Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg, février 2023)
- Événement parallèle à la CSW67 « Réponses aux défis régionaux et mondiaux. Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuse d'asile » (New York, mars 2023)
- Journée internationale des droits des femmes, groupe de travail sur la participation des femmes à la vie politique, organisé par le ministère belge des Affaires étrangères (Bruxelles, mars 2023)
- Événements organisés à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes (Strasbourg, mars 2023)
- Échange de vues entre le président de la GEC et le président de l'ECRI (Strasbourg, mars 2023)
- Atelier sur l'approche intégrée de l'égalité de genre et l'égalité de genre, Collège d'Europe, Natolin (Pologne, mars 2023)
- 3^e réunion du Comité d'experts sur les crimes de haine (PC/ADI-CH) (Strasbourg, mars 2023)

- Événement parallèle du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI) (Strasbourg, avril 2023)
- Visite d'étude des activistes LBO, organisée par EL*C en coopération avec l'Unité SOGI (Strasbourg, avril 2023)
- Conférence sur le rôle des hommes et des garçons dans les politiques pour l'égalité de genre, organisée par la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes sous l'égide de la présidence islandaise du Comité des Ministres (avril 2023)
- Conférence de Riga sur la liberté d'expression et lancement de la campagne du Conseil de l'Europe pour la sécurité des journalistes (Riga, mai 2023)
- Atelier « Approche fondée sur les droits : coopération contre le recul de l'égalité de genre, de la santé et des droits sexuels et reproductifs et de l'égalité des droits pour les personnes LGBTIQ+ en Europe », organisé par le ministère néerlandais de l'Éducation, de la Culture et des Sciences (La Haye, mai 2023)
- Conférence sur le rôle des hommes et des garçons dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes (Malte, mai 2023)
- 14^e Plateforme européenne des Centres de jeunesse (Strasbourg, mai 2023)
- Événement de lancement du projet « All In Plus – Pour une plus grande égalité de genre dans le sport » (Strasbourg, mai 2023)
- Réunion plénière MEDICRIME (Strasbourg, mai 2023)
- Comité consultatif de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes (Bruxelles, juin 2023)
- Événement parallèle au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, organisé par les représentations belge et kazakhe (Genève, juin 2023)
- Lancement du rapport de l'OCDE « Breaking the cycle of gender-based violence (en ligne, octobre 2023)
- Conférence sur la participation politique effective et les droits fondamentaux, « Technologies numériques : démocratie et régulation en Europe et en Amérique » (en ligne, juin 2023)
- Assurer l'avenir, partager les bonnes pratiques : la transition des enfants migrants vers l'âge adulte – UACFutures (Strasbourg, juin 2023)
- 6^e réunion du Comité de rédaction pour l'égalité de genre dans la lutte contre le dopage (GECA) (Azerbaïdjan, juin 2023)
- 7^e réunion du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) (Strasbourg, juin 2023)
- Visite d'étude des représentant-es du Conseil judiciaire et du Conseil des procureur-es du Monténégro (Strasbourg, juin 2023)
- Webinaire sur « Le discours de haine et le genre », organisé par Symbiosis-École d'études politiques du Conseil de l'Europe en Grèce (en ligne, juillet 2023)
- Rencontres professionnelles européennes pour l'égalité de genre dans le secteur musical (Strasbourg, juillet 2023)
- Groupe de travail sur le projet de recommandation sur l'égalité pour les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage (Strasbourg, septembre 2023)
- 2^e réunion du Comité d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE) (Strasbourg, octobre 2023)
- Visite d'étude de la Cour constitutionnelle turque (Strasbourg, octobre 2023)
- 4^e et dernière réunion du Comité d'Experts sur les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique (Strasbourg, octobre 2023)
- 8^e réunion du Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM) (Strasbourg, octobre 2023)
- 7^e réunion du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI) (Strasbourg, octobre 2023)
- Conférence « Mise en œuvre de la Convention d'Istanbul : le rôle du système éducatif et universitaire » (Milan, Italie, octobre 2023)
- Forum des Nations Unies sur la gouvernance d'Internet 2023 (Kyoto, Japon, octobre 2023)

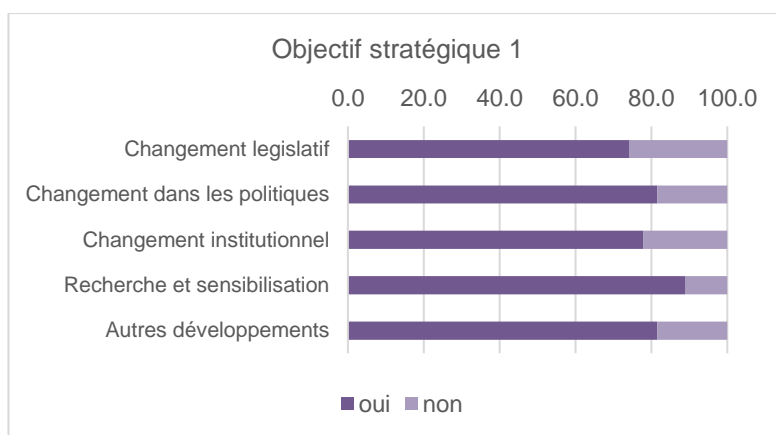
- Visite d'étude d'un groupe d'étudiant-es en droit et de professeur-es de Bakou (Strasbourg, octobre 2023)
- Atelier sur l'approche intégrée de l'égalité, Collège d'Europe (Varsovie, Pologne, novembre 2023)
- ONU Femmes – Dialogue politique de haut niveau sur la transformation des masculinités patriarcales pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles (en ligne, novembre 2023)
- Événement organisé par l'Organisation des États américains – Commission interaméricaine des femmes et le Mécanisme de suivi de la Convention de Belém do Para (MESECVI) sur le thème « Vers une loi type globale pour prévenir, punir et éradiquer la violence à l'égard des femmes facilitée par la technologie : outils et propositions pour une réglementation régionale » (Washington D.C., États-Unis, novembre 2023)
- Réunion d'experts sur la collecte de bonnes pratiques en matière d'intégration de la dimension de genre dans le Pacte vert européen et VII^e réunion du réseau thématique de l'UE sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes (Vilnius, novembre 2023)
- Conférence Octopus – Coopération sur la cybercriminalité et les preuves électroniques (Bucarest, Roumanie, décembre 2023)
- Webinaire sur l'intégration de l'égalité de genre dans le processus de réforme législative (en ligne, décembre 2023)
- 8^e réunion du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) (Strasbourg, décembre 2023)
- Conférence internationale « Prévention de la violence domestique : possibilités et perspectives », organisée par le Comité d'État azerbaïdjanais pour la famille, les femmes et les enfants (Bakou, décembre 2023)
- 60^e réunion du Comité consultatif de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes (Bruxelles, décembre 2023)
- Échange de vues informel du Groupe de rapporteur-es sur les droits de l'homme (GR-H) avec des représentant-es de la société civile sur les « Défis rencontrés par les défenseurs des droits de l'homme » (Strasbourg, décembre 2023)

II. Aperçu des types de mesures prises par les États membres au cours de la période 2018-2023

Afin d'avoir une vue d'ensemble des types de mesures prises par les États membres au cours de la période de mise en œuvre de la Stratégie, un questionnaire global a été envoyé aux États membres. 27 ont répondu - des informations détaillées par État membre figurent à l'annexe 4.

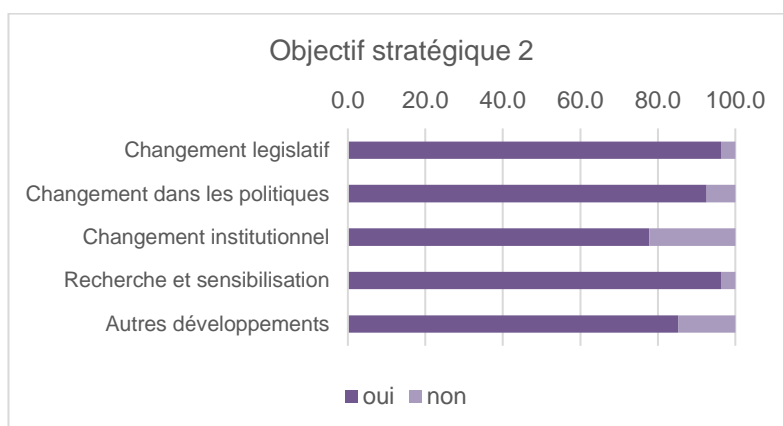
➤ SO1 : Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme

Les États membres ont été particulièrement actifs dans ce domaine, notamment depuis l'adoption de la Recommandation CM/Rec(2019)1 sur la prévention et la lutte contre le sexisme. Plus de 75 % des répondants ont indiqué avoir pris des mesures législatives, politiques et institutionnelles. Dans ce domaine, les initiatives de recherche et de sensibilisation ont été particulièrement privilégiées (89%).



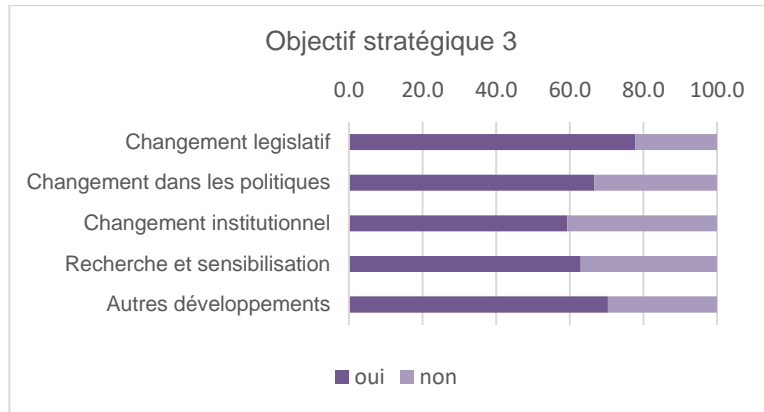
➤ SO2 : Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

Il s'agit de l'objectif spécifique pour lequel le plus grand nombre d'États membres ont répondu positivement, pour les différents types de mesures. Plus de 90% des répondants ont indiqué avoir pris des mesures législatives et politiques ainsi que des initiatives de recherche et de sensibilisation. Des mesures institutionnelles ont également été prises, mais dans une moindre mesure (78 %).



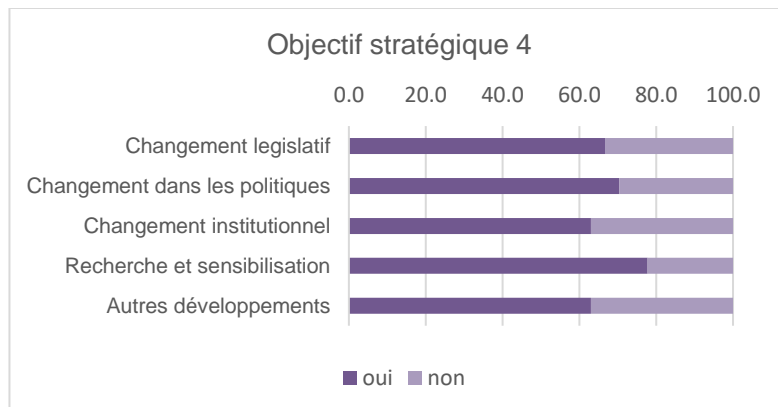
➤ **SO3 : Garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice**

Près de 80 % des répondants ont indiqué avoir pris des mesures législatives. Seuls 60 à 67 % ont indiqué avoir pris d'autres mesures, telles que des mesures politiques ou institutionnelles, ou des initiatives de recherche et de sensibilisation.



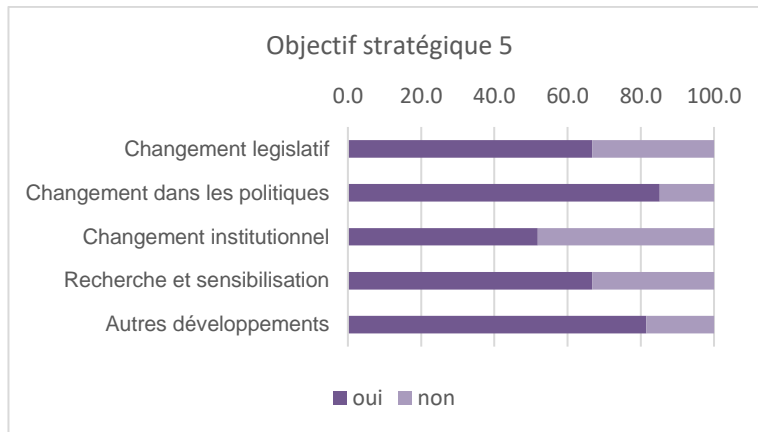
➤ **SO4 : Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique**

65 à 70 % des répondants ont indiqué avoir pris des mesures législatives, politiques et institutionnelles. Les initiatives de recherche et de sensibilisation ont été davantage soutenues (78 %).



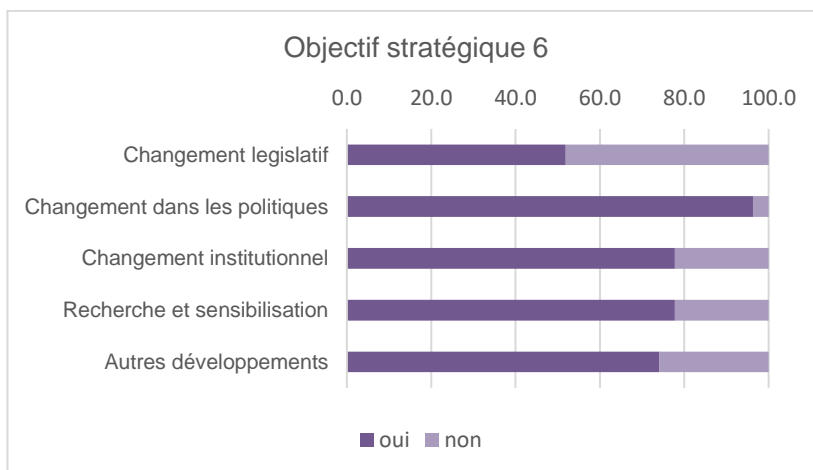
➤ **SO5 : Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile**

Les mesures politiques ont été privilégiées dans ce domaine par 85% des répondants. Environ 70 % ont indiqué avoir pris des mesures législatives et des initiatives de recherche et de sensibilisation. Seuls 52 % ont indiqué des changements institutionnels.



➤ **SO6 : Intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures**

Les mesures politiques ont été privilégiées dans ce domaine par 96 % des répondants. Environ 80 % ont indiqué avoir pris des mesures institutionnelles et des initiatives de recherche et de sensibilisation. Seuls 52 % ont indiqué des changements législatifs.



Les États membres ont également été invités à mettre en évidence une mesure prise au cours de la période 2018-2023 par objectif stratégique. Les informations sont disponibles à l'annexe 1.

[Annexe 1 – Activités et mesures prises par les États membres en 2023 pour réaliser les objectifs de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023](#)

En raison de la longueur de cette annexe qui compile les contributions des États membres, elle ne peut être jointe au présent rapport. Elle peut néanmoins être consultée sur la [page](#) suivante du site du Conseil de l'Europe consacré à l'égalité de genre.

Annexe 2 – Liste des normes, publications et autres outils pratiques produits en 2023

[Étude](#) : L'impact des systèmes d'intelligence artificielle, leur potentiel de promotion de l'égalité, y compris l'égalité de genre, et les risques qu'ils peuvent entraîner en matière de non-discrimination (GEC/CDADI)

[Brochure](#) : Des progrès durables pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles

[Lignes directrices](#) : La place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre et les politiques pour combattre la violence à l'égard des femmes, Comité des Ministres, CM(2023)51-add2-final

[Podcast](#) : La participation politique des jeunes femmes, Caterina Bolognese, cheffe de la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes du Conseil de l'Europe

Arménie

[Étude](#) : Surveillance électronique dans les cas de violence interpersonnelle : normes, principes et pratiques étatiques

[Fiche d'information](#) : Mythes et faits concernant la Convention d'Istanbul

[Brochure](#) : Pourquoi avons-nous besoin de la Convention d'Istanbul ?

Bélarus

[Infographie](#) : Convention d'Istanbul : qu'est-ce que cela signifie pour les victimes ?

[Fiche d'information](#) : Pourquoi avons-nous besoin de la Convention d'Istanbul ? Mythes et idées fausses

Géorgie

[Étude nationale](#) : Obstacles, recours et bonnes pratiques en matière d'accès des femmes à la justice en Géorgie

Kosovo*

[Note d'orientation politique](#) : Mise en œuvre de programmes concernant les auteurs de crimes

République de Moldova

[Étude nationale](#) : Obstacles, recours et bonnes pratiques en matière d'accès des femmes à la justice en République de Moldova

[Rapport](#) : Coordination de la coopération multi-agences et intersectorielle dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

Ukraine

[Étude](#) : Obstacles, recours et bonnes pratiques en matière d'accès des femmes à la justice en Ukraine

Annexe 3 – Aperçu des activités menées en 2023 par les différentes entités du Conseil de l'Europe en vue de la réalisation des objectifs de la Stratégie

Tableau des activités en cours et achevées			
Objectif stratégique n° 1 : prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme			
Activités	Instance	Calendrier	Situation actuelle
1. Développement de la campagne sexisme ! Vois-le. Dis-le. Stoppons-le ! afin de faire connaître la Recommandation dans les États membres	GED + GEC	2021-2023	En cours
2. Contribuer au travail du Conseil de l'Europe en matière de gouvernance de l'internet et d'intelligence artificielle du point de vue de l'égalité de genre	GED+ secteurs pertinents	2018-2023	En cours
3. Subventions du Fonds européen pour la jeunesse accordées à des projets d'organisations de jeunesse de la société civile	Jeunesse (FEJ)	2018-2023	Achevé
4. Formation en ligne sur « l'intégration de la dimension de genre au niveau local en Géorgie »	Congrès	2022-2023	Achevé
5. Organisation d'activités pour la Semaine de la Visibilité Lesbienne*, sous la présidence islandaise du CM en avril 2023, y compris un événement parallèle de l'APCE, visant à accroître la visibilité et la sensibilisation aux réalités vécues et aux besoins spécifiques des femmes LGBTI.	Inclusion & Anti-discrimination	2023	Achevé
6. Production de « Lignes directrices sur la lutte contre la publicité sexiste » (suivi du séminaire international « Lutter contre la publicité sexiste : apprendre de la pratique », 2017).	Inclusion & Anti-discrimination	2022-2023	Achevé
7. Élaboration d'un projet de recommandation du Comité des Ministres sur l'égalité des femmes et des filles issues de la communauté rom des Gens du voyage	CDADI/ADI-ROM	2022-2023	Achevé
8. Macédoine du Nord - Discrimination sur le lieu de travail avec un accent sur le secteur public dans le cadre de HF II	DCP+DGII	2022	Achevé
9. Macédoine du Nord : Organisation de trois sessions interactives sur la violence sexiste à l'encontre des enfants, y compris la traite des enfants, à l'intention de la communauté rom et des femmes dirigeantes dans trois municipalités.	DPC – DGII ROMACTED phase II	2023	Achevé
10. Caravane multimédia « Leave a Mark » dans six villes de Macédoine du Nord. En coopération avec le ministère du travail et de la politique sociale, six événements en plein air ont été organisés avec un programme multimédia (débat, peinture, pièce de théâtre et chant) pour sensibiliser les jeunes à l'importance de l'égalité de genre dans toutes les sphères de la vie et à la manière dont les jeunes peuvent lutter contre la discrimination et les discours de haine dans la société. Par le biais de récits personnels, les participants ont raconté comment ils ont surmonté des obstacles personnels fondés sur le	DG II _ Bureau de Skopje	2023	Achevé

genre ou comment le genre a joué un rôle dans leur vie et leur carrière, notamment en luttant contre les stéréotypes, la discrimination et les discours de haine.			
11. Traductions de la campagne sexisme ! Vois-le. Dis-le. Stoppons-le ! dans des langues régionales ou minoritaires	ECRML + FCNM	2022-2023	En cours
12. Activités de sensibilisation à l'occasion de la Journée européenne contre les abus et l'exploitation sexuels des enfants, sur le thème « Apprendre des victimes/survivants de la violence sexuelle envers les enfants pour inspirer un changement de politique »:	CRD conjointement avec Le Comité de Lanzarote	Novembre 2023	Achévé
13. Conception et développement d'un projet sur l'information inclusive pour lutter contre la discrimination intersectionnelle	Centre Nord-Sud	2022-2024	En cours
14. Création d'un réseau de professionnel·les de médias sportifs et organisation de 2 sessions informatives en coopération avec l'UER et le CIO sur la thématique de l'égalité de genre dans le sport	Projet conjoint « Tous·tes ensemble pour une plus grande égalité de genre dans le sport »	2023-2025	En cours
15. Lancement d'une campagne de collecte de données sur l'égalité de genre dans le sport auprès de 20 pays via les Ministères du sport, CNO, CNP et fédérations sportives nationales	Projet conjoint « Tous·tes ensemble pour une plus grande égalité de genre dans le sport »	2023-2025	En cours
16. Actualisation de la bibliothèque en ligne sur l'égalité de genre dans le sport présentant les bonnes pratiques en termes de développement de politiques et de programmes intégrant la dimension de genre dans le sport	Projet conjoint « Tous·tes ensemble pour une plus grande égalité de genre dans le sport »	2023-2025	En cours
17. République de Moldova - Une campagne contre le sexisme dans les élections locales (conjointement avec 6 projets du Conseil de l'Europe)	Unité des projets de coopération et de renforcement des capacités, GED	2023	Achévé

Tableau des activités en cours et achevées			
Objectif stratégique n° 2 : prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique			
Activités	Entité	Calendrier	Situation actuelle
1. Événements/activités de promotion de la signature, de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, ainsi que la sensibilisation de la Convention dans les États membres et non membres, organisations partenaires régionales et internationales	GED + GEC + VF	2018-2023	En cours
2. Contribuer au rapport de la Secrétaire Générale sur la liberté d'expression, en mettant l'accent sur la sécurité des femmes journalistes	GED/GEC/DGI	2022-2023	En cours
3. Subventions apportées en soutien aux organisations de la société civile dans la mise en œuvre de campagnes de communication sur la convention d'Istanbul.	Unité des projets de coopération et de renforcement des capacités, GED	2022-2023	En cours
4. Arménie - projet « Mettre fin à la violence à l'égard des femmes et promouvoir l'égalité de genre en Arménie » : soutien à la rédaction de la stratégie nationale pour l'égalité de genre (GES), organisation de formations pour la police, y compris l'adaptation et le lancement du cours HELP sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique pour les forces de l'ordre, petites subventions pour les ONG, promotion de l'intégration de l'égalité de genre dans l'éducation.		2023-2024	En cours
5. Azerbaïdjan (PGGII) – projet « Sensibilisation à la Convention d'Istanbul et à d'autres normes d'égalité de genre en Azerbaïdjan »		2020-Février 2023	Achevé
6. Azerbaïdjan (PGG III) – lancement du projet "Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique en Azerbaïdjan		2023-2026	En cours
7. Azerbaïdjan (PGG III) - Travail sur la mise en place d'une plateforme de coopération multi-agences avec le SCFWCA		2023-2025	En cours
8. Azerbaïdjan (PGG III) – Sensibilisation à la recommandation de la PGG III Analyse des lacunes		2023-2025	En cours
9. Azerbaïdjan (PGG III) - Adaptation azerbaïdjanaise du cours HELP sur la violence à l'égard des femmes à l'intention des forces de l'ordre et événement de lancement		2023 -2024	En cours
10. Azerbaïdjan (PGG III) Visite d'étude à Strasbourg sur le travail du Conseil de l'Europe en matière de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes pour les étudiants et les professeurs de la Faculté de droit.		2023	Achevé
11. Azerbaïdjan (PGG III) - Ateliers sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme pour les étudiants en droit et les professionnels du droit		2023 - 2026	En cours
12. Azerbaïdjan (PGG III) - Session de sensibilisation aux normes internationales sur la violence à l'égard des femmes et à la législation nationale pour la police (à l'aide de l'étude sur les ordonnances de protection élaborée dans le cadre du PGGII).		2023	Achevé
13. Azerbaïdjan (PGG III) - Session de sensibilisation sur les ordonnances de protection pour les tribunaux et les pouvoirs exécutifs locaux (sur la base de l'étude sur les ordonnances de protection)	Unité des projets de coopération et de renforcement des capacités, GED	2023	Achevé
14. Azerbaïdjan (PGG III) - Actions de sensibilisation pendant les 16 jours d'activisme	2023-2026	En cours	
15. Bosnie-Herzégovine : projet « Combattre la violence numérique et sexuelle à l'égard des femmes en Bosnie-Herzégovine » événement de sensibilisation à la	2023	Achevé	

Recommandation générale n° 1 du GREVIO sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes.			
16. Bosnie-Herzégovine : projet "Combattre la violence numérique et sexuelle à l'égard des femmes en Bosnie-Herzégovine" : analyse des lacunes des cadres législatif, politique et institutionnel sur la violence numérique et sexuelle à l'égard des femmes en Bosnie-Herzégovine.		2023-2024	En cours
17. Géorgie – Organisation d'activités de sensibilisation au festival OpenAir		Juin 2023	Achevé
18. Géorgie – Formation pour les inspecteurs du travail sur le harcèlement		Juillet 2023	Achevé
19. Géorgie – Conférence sur le rapport du GREVIO et le chemin à suivre		Février 2023	Achevé
20. Géorgie - Séminaire pour les femmes membres du Parlement sur les réformes législatives en matière de violences sexuelles		Février 2023	Achevé
21. Géorgie – Formation de spécialisation pour les procureurs sur les violences sexuelles		Juillet 2023	Achevé
22. Kosovo* ⁹ - Développement et lancement d'un programme pour les auteurs de violence.		Novembre 2022 – Décembre 2023	En cours
23. Kosovo* - Activités de sensibilisation aux violences numériques dans les écoles		Novembre 2023	Achevé
24. Kosovo* - Formation spécialisée sur la Convention d'Istanbul pour les juges et le staff de la Cour Constitutionnelle		Décembre 2023	Achevé
25. Kosovo* - Mise à jour du curriculum de l'Académie de Justice		Novembre 2023	Achevé
26. République de Moldova – lancement du projet « soutenir la mise en œuvre de la convention d'Istanbul dans la République de Moldova »		2022-2024	En cours
27. République de Moldova - Cours HELP en ligne sur la violence à l'égard des femmes pour les officiers de police		2023	Achevé
28. République de Moldova - Soutien à l'élaboration du programme national de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique pour les années 2023-2027		2023	Achevé
29. République de Moldova - Atelier de sensibilisation à la médiatisation de la violence à l'égard des femmes pour les professionnels des médias		2023	Achevé
30. République de Moldova - Campagne conjointe « Bodyrights » avec l'UNFPA (dimension numérique de la violence à l'égard des femmes)		2023	Achevé
31. République de Moldova - Recherche, table ronde et publication de l' étude sur la coopération interinstitutionnelle dans la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.	Unité des projets de coopération et de renforcement des capacités, GED	2023	Achevé
32. République de Moldova - Méthodologie de formation/guide et brochure pour les travailleurs sociaux travaillant avec des victimes de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique.		2023-2024	En cours

⁹ * Cette désignation ne préjuge pas des positions concernant le statut du Kosovo ; elle est, en outre, conforme à la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies ainsi qu'à l'Avis de la Cour internationale de justice sur la Déclaration d'indépendance du Kosovo.

33. République de Moldova - Formation sur mesure pour les officiers de police sur le traitement des cas de violence à l'égard des femmes.		2023	Achevé
34. République de Moldova - Atelier de sensibilisation à la violence à l'égard des femmes et à la violence domestique pour les professionnels de l'éducation.		2023-2024	En cours
35. République de Moldova - Subvention aux ONG pour des activités de sensibilisation à la lutte contre la violence à l'égard des femmes.		2023	Achevé
36. République de Moldova - Visite d'étude en Géorgie et échange entre pairs pour les membres de la commission sur le féminicide (commission nationale chargée du suivi et de l'analyse des cas de violence domestique ayant entraîné la mort ou des lésions corporelles graves).		2023	Achevé
37. République de Moldova - Étude sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes en République de Moldova.		2023	Achevé
38. République de Moldova - Atelier de sensibilisation pour les agents de probation et les agents pénitentiaires		2023	Achevé
39. République de Moldova - Formation des juges, des procureurs et des enquêteurs au traitement des affaires de violence à l'égard des femmes.		2023-2024	En cours
40. EEA/Norway Grants – Conseils d'expert-es et participation active à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes et de conférences EEE/NG en Bulgarie, en Roumanie, en République tchèque, en Slovaquie et en Lituanie (2/an par pays); et réunions et conférences du réseau SYNERGY contre la violence fondée sur le genre et domestique (16 pays de l'UE) (2-3/an)		2018-2023	En cours
41. Tunisie - Évaluation générale de la situation en vue de l'établissement d'un mécanisme national de référencement de femmes victimes de violences en Tunisie	Unité de renforcement des capacités et projets de coopération – Région Sud de la Méditerranée – (DGII)	2021-2023	En cours
42. Le Fonds européen pour la jeunesse (FEJ) accorde des subventions à des projets d'organisations de jeunesse de la société civile	Jeunesse (FEJ)	2018-2023	Achevé
43. Publication des profils juridiques du pays sur le renforcement des capacités des autorités de justice pénale en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne	C-PROC (Octopus)	2022-2023	En cours
44. Organisation (y compris la préparation) d'ateliers sur la législation et la formation judiciaire pour les pays d'Afrique et d'Amérique latine sur le renforcement des capacités des autorités de justice pénale en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne	C-PROC (Octopus)	2022-2023	En cours
45. Préparation d'un projet de recommandation sur le renforcement des systèmes de signalement de la violence à l'égard des enfants, avec une attention particulière à la situation et aux besoins spécifiques des filles et des garçons	CRD/CDENF	2020-2023	Achevé

46. Préparation d'un projet d'étude de faisabilité sur une éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge des enfants afin de renforcer les réponses pour entre autres prévenir et combattre la violence à l'égard des enfants, y compris la violence sexuelle et les comportements préjudiciables ou à risque.	CDENF/ENF-VAE	2023-2024	En cours
47. Rapport d'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2009)10 sur les lignes directrices politiques du Conseil de l'Europe relatives aux stratégies nationales intégrées pour la protection des enfants contre la violence	CDENF/ENF-VAE	2023-2024	En cours
48. Préparation d'un projet d'étude cartographique sur les modèles de justice multidisciplinaires et interinstitutionnels adaptés aux enfants en réponse à la violence contre les enfants dans les États membres du Conseil de l'Europe	CDENF/Lanzarote Committee	2023	Achévé
49. Soutien à la révision et/ou au développement de lignes directrices/protocoles/matériels internes sur le mécanisme national de coordination de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote	CRD	2022-2023	En cours
50. Mémoire de coopération sur l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives de justice adaptée aux enfants en Ukraine		Septembre 2023	En cours
51. « Modèles de coopération interagences efficace dans les procédures pénales impliquant des enfants » en Ukraine - Développement et déploiement de la formation		Septembre 2023 - Juin 2024	En cours
52. Atelier pour l'inspection de la probation et l'administration pénitentiaire nationale		Juin – Août 2023	Achévé
53. Formation des assistants sociaux et des spécialistes de la protection de l'enfance en Moldova sur l'identification des enfants et les mesures de protection		Septembre 2023	Achévé
54. Développement d'une analyse complète des lois sur la justice adaptée aux enfants en Ukraine		Mars 2023	Achévé
55. Programme de prévention des abus sexuels envers les enfants dans les écoles de la République de Moldova		Novembre 2023	Achévé
56. Développement d'un cours d'apprentissage en ligne pour les psychologues sur les soins tenant compte des traumatismes		Décembre 2023	En cours
57. Formation sur les abus sexuels et l'exploitation des enfants en ligne pour les procureurs, les juges et les LEA en République de Moldova		Mars 2023	Achévé
58. Développement d'une analyse du cadre juridique, réglementaire et politique concernant les abus sexuels sur les enfants en Irlande, en mettant l'accent sur les processus d'échange d'informations et de données entre agences (Barnahus Irlande)		Octobre 2023	Achévé
59. Développement d'une analyse des besoins en formation : Travailler pour Barnahus en Irlande (Barnahus Irlande)	Octobre 2023	Achévé	
60. Développement d'une analyse de la situation juridique et politique au niveau national et régional en Espagne pour la protection des enfants victimes de violences sexuelles (étude de cartographie sur la mise en œuvre du modèle Barnahus en Espagne).	CRD	Novembre 2023	Achévé
61. Développement d'une étude prospective sur les besoins en formation des professionnels impliqués dans la mise en œuvre du modèle Barnahus en Espagne		Novembre 2023	Achévé
62. Développement d'une formation de base interactive sur les abus sexuels envers les enfants pour les professionnels travaillant en contact direct avec les enfants (Barnahus Finland)		Décembre 2023	En cours

63. Développement d'une formation de formateurs sur les entretiens médico-légaux avec les enfants victimes d'abus sexuels pour les professionnels déjà impliqués dans ce processus (Barnahus Finland)		Novembre 2023	Achevé
64. Étude sur la durée des procédures pénales en cas de délits sexuels contre des enfants (Barnahus Finland)		Décembre 2023	En cours
65. Évaluation des besoins/analyse des lacunes du cadre législatif et politique relatif à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants en Géorgie		Février 2023	Achevé
66. Formation des formateurs sur l'interrogatoire médico-légal des enfants victimes de crimes sexuels pour les procureurs, les juges et les avocats en Géorgie		Juin 2023	Achevé
67. Formation des formateurs sur les abus sexuels et l'exploitation des enfants en ligne pour les procureurs, les juges et les avocats en Géorgie		Novembre 2023	Achevé
68. Séances de sensibilisation dans les écoles sur la prévention et la réponse à l'exploitation et aux abus sexuels des enfants en Géorgie		Novembre 2023	Achevé
69. Compte tenu des violences basées sur le genre, des aperçus nationaux sur le thème « Mettre fin à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants : état des lieux à la lumière de la convention de Lanzarote » ont été élaborés dans le cadre d'un projet pilote et présentés dans les États parties concernés lors d'événements de lancement, y compris des tables rondes et des ateliers.	Comité Lanzarote ECPAT international	2023	En cours (deux lancements effectués et un dernier à terminer)
70. 3e troisième cycle de suivi sur la protection des enfants contre les abus sexuels dans le cercle de confiance a été lancé. Le Comité de Lanzarote a demandé à tous les États parties de répondre au premier questionnaire thématique sur les cadres juridiques, en répondant aux questions dans une perspective d'égalité de genre, c'est-à-dire en précisant, le cas échéant, si et comment les mesures destinées aux victimes et/ou aux auteurs d'infractions tiennent compte des exigences propres au genre.	Comité Lanzarote	juin 2023	Achevé
71. Élaboration d'un projet de recommandation du Comité des ministres sur l'égalité pour les femmes et les filles roms et issues de la communauté des Gens du voyage, qui couvrira également le domaine de la violence à l'encontre des femmes et des filles roms et du voyage.	CDADI/ADI-ROM	2022-2023	Achevé
72. Macédoine du Nord – Six cours HELP sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique pour les professionnels du droit.	DCP+DGI	2022-2023	Achevé
73. Macédoine du Nord – Six cours HELP sur la justice adaptée aux enfants pour les professionnels du droit.	DCP+DGI	2022-2023	Achevé
74. Macédoine du Nord : Ateliers d'information sur la loi relative à la prévention et à la protection contre la violence fondée sur le genre et la violence domestique au niveau local. Le programme ROMACTED II a rejoint la campagne 16 jours d'activisme.	Equipe Roms et Gens du voyage - ROMACTED II	2023	Achevé
75. Macédoine du Nord : Atelier visant les professionnels des médias régionaux pour améliorer la couverture médiatique de la violence sexiste en Macédoine du Nord (atelier pour les professionnels des médias régionaux)	DPC-DG I	2023	Achevé
76. Organisation de la première session informative des médias sportifs, en coopération avec l'UER et le CIO sur la thématique de l'égalité de genre dans le sport : panel sur la couverture des cas d'abus dans le sport (violence fondée sur le genre)	Projet conjoint « Tous-tes ensemble pour une plus grande égalité de genre dans le sport »	2 novembre 2023	Achevé

77. Préparation d'un document sur la Convention d'Istanbul. Article 10 - Organes de coordination	Division VaW	2023	Achevé
78. Préparation d'une nouvelle brochure sur la Convention d'Istanbul ("Sustaining Progress towards Ending Violence against Women and Girls")	Division VaW	2023	Achevé
79. Macédoine du Nord – Trois sessions d'information interactives sur la violence basée sur le genre et la traite des enfants	DPC + DG II	2023	Achevé
80. Soutien aux efforts du gouvernement de la ville de Lviv pour lutter aux violences basées sur le genre en lien avec le conflit.	Unité des projets de coopération et de renforcement des capacités, GED	2023	Achevé
81. Infographies et vidéos « Que signifiera la Convention d'Istanbul pour l'Ukraine si elle est pleinement mise en œuvre ? »		2023	Achevé
82. Traductions de textes clés récents du GREVIO, de l'APCE et de la Commissaire aux droits de l'homme relatifs à la violence à l'égard des femmes		2023	Achevé
83. Formation des agents des lignes d'assistance téléphonique, des travailleurs sociaux et des psychologues sur les méthodes de travail avec les victimes de violences sexuelles		2023	Achevé
84. Campagne de sensibilisation de 16 jours sur la première année de mise en œuvre de la convention d'Istanbul		2023	Achevé
85. Préparation d'un rapport et débat sur Trouver des solutions contre la captivité conjugale, avec l'adoption de la Résolution 2481 (2023)	APCE	2023	Achevé
86. Préparation d'un rapport et débat sur Le rôle et la responsabilité des hommes et des garçons dans l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles fondée sur le genre, avec l'adoption de la Résolution 2480 (2023)		2023	Achevé
87. Préparation d'un rapport et débat sur La Convention d'Istanbul : progrès et défis, avec l'adoption de la Recommandation 2247 (2023) et de la Résolution 2479 (2023)		2023	Achevé
88. Préparation d'un rapport et débat sur Violences sexuelles liées aux conflits, avec l'adoption de la Résolution 2476 (2023)		2023	Achevé
89. Préparation d'un rapport et débat sur La prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes en situation de handicap, avec l'adoption de la Résolution 2514 (2023)		2023	Achevé

Tableau des activités en cours et achevées			
Objectif stratégique n° 3 : garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice			
Activités	Entité	Calendrier	Situation actuelle
1. Réaliser des activités comme des travaux de recherche et des échanges de bonnes pratiques, en vue de lutter contre les formes multiples et croisées de discrimination auxquelles les femmes sont confrontées dans leur accès à la justice	GED + autres secteurs	2018-2023	En cours
2. Développer et mettre en œuvre un programme de mentorat pour les professionnel·les du droit sur l'accès des femmes à la justice -deux générations (PGG II WAJ)	Unité des projets de coopération et de renforcement des capacités, GED	Octobre 2019 Février 2023	Achevé
3. Mise à jour de quatre études nationales sur les obstacles, les recours et les bonnes pratiques pour l'accès des femmes à la justice en Azerbaïdjan, en Géorgie, en République de Moldova et en Ukraine (PGG II WAJ)		2023	Achevé
4. Macédoine du Nord : Formation sur l'accès à la justice dans les cas de violence domestique et sexiste et dans les cas où des enfants sont impliqués (dispensée à 50 employés des bureaux régionaux du ministère de la justice, des centres de travail social et du ministère de l'intérieur).	DGI + DPC	2023	Achevé
5. Action régionale HFIII Accès des femmes à la justice dans les Balkans occidentaux : Programme de mentorat pour les professionnels du droit sur la WAJ (formation des mentors, mise en œuvre, cours régional HELP sur la WAJ, visite d'étude)	Unité des projets de coopération et de renforcement des capacités, GED	2023-2025	En cours
6. Action régionale HFIII Accès des femmes à la justice dans les Balkans occidentaux : évaluation des besoins Rapport de mission sur l'accès des femmes à la justice		2023	Achevé
7. Action régionale HFIII Accès des femmes à la justice dans les Balkans occidentaux : Rôle des ONG dans les Balkans occidentaux dans la lutte contre les obstacles et les défis auxquels les femmes sont confrontées dans leur accès à la justice.		2023	Achevé
8. Projet régional PGGIII « Accès des femmes à la justice : mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe en matière d'égalité de genre et de violence à l'égard des femmes » : Programme de mentorat pour les professionnels du droit sur l'accès des femmes à la justice (formation des mentors et mise en œuvre).		2023-2026	En cours
9. Projet régional du PGGIII « Accès des femmes à la justice : mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe en matière d'égalité de genre et de violence à l'égard des femmes » : cartographie des facultés de droit et intégration de la dimension de genre dans les programmes d'études des facultés de droit dans le Partenariat oriental		2023-2026	En cours
10. Projet régional PGGIII « Accès des femmes à la justice : mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe en matière d'égalité de genre et de violence à l'égard des femmes » : mise à jour du rapport sur l'impact du projet Covid-19 sur l'accès des femmes à la justice.		2023-2024	En cours

<p>11. Projet régional PGGIII « Accès des femmes à la justice : mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de violence à l'égard des femmes » : mise en place du réseau régional d'institutions de formation judiciaire sur l'accès des femmes à la justice et l'intégration de l'égalité de genre dans le Partenariat oriental.</p>		2023-2026	En cours
<p>12. Macédoine du Nord, Facilité horizontale de l'Union européenne/Conseil de l'Europe pour les Balkans occidentaux et la Türkiye - Phase III. Analyse de genre des activités de renforcement des capacités dans le cadre de l'action HF 10 « Renforcer les capacités du système pénitentiaire en Macédoine du Nord » et du contexte plus large de la mise en œuvre.</p>	DG I	2023	Achevé
<p>13. HELP VAW / Cours pour la police & réunion de lancement</p>	Unité des projets de coopération et de renforcement des capacités, GED	2023	Achevé

Tableau des activités en cours et achevées			
Objectif stratégique n° 4 : assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique			
Activités	Entité	Calendrier	Situation actuelle
1. Poursuite de la coopération avec les secteurs pertinents du Conseil de l'Europe pour intégrer l'égalité de genre dans les processus électoraux	GED + GEC + secteurs pertinents	2018-2023	En cours
2. Préparation d'une étude sur de genre dans les constitutions	VC	2018-2023	En cours
3. Suivi de l'application des quotas de 30 % pour le sexe sous-représenté par les délégations du Congrès	Congrès	2018-2023	En cours
4. Inclusion d'indicateurs de genre dans la collecte et l'analyse de données pour le développement de politiques inclusives dans les sessions de formation à la maîtrise des données pour les autorités locales en Géorgie		2022-2023	Achevé
5. Développement et promotion de Guides pratiques sur la prévention et la lutte contre le sexisme dans la politique locale pour l'Ukraine , le Kosovo* , la Géorgie , la République de Moldova (à venir) et la Bosnie-Herzégovine (à venir).		2020-2024	En cours
6. Soutien aux villes de Banja Luka et Mostar (Bosnie-Herzégovine) pour la mise en œuvre de processus délibératifs – assemblées de citoyens, sur la base d'une méthodologie adaptée garantissant une participation égale des femmes et encourageant leur implication active dans les délibérations		2023-2024	En cours
7. Inclusion d'un module spécifique sur l'égalité de genre et intégration d'une approche sensible au genre dans un programme d'études sur les droits humains et la lutte contre la discrimination destiné aux autorités locales en Géorgie.		2023	Achevé
8. Le Fonds européen pour la jeunesse accorde des subventions à des projets d'organisations de jeunesse de la société civile	Jeunesse (FEJ)	2018-2023	Achevé
9. Recherche sur la participation des jeunes avec un accent sur l'inclusion sociale, le genre et l'intersectionnalité Etude publiée : Contemporary forms of young women's participation: priorities, challenges and ways forward?	Jeunesse (Partenariat UE-Conseil de l'Europe dans le domaine de la Jeunesse)	2022-2023	Achevé
10. Préparation d'un outil CEPEJ visant à « Assurer la diversité dans le recrutement et la promotion des juges »	CEPEJ	2020-2023	En cours
11. Assurer une perspective de genre dans le CM/Rec sur la participation politique active des jeunes des minorités nationales	CDADI/GT-ADI-MIN	2018-2023	Achevé
12. Illustration/resumé visuel de l'étude Contemporary forms of young women's participation: priorities, challenges and ways forward?	Jeunesse (Partenariat UE-Conseil de l'Europe dans le domaine de la Jeunesse)	2022-2023	Achevé
13. New forms of political participation. Statistical survey (l'étude inclut le thème de la participation des jeunes femmes)		2022-2023	Achevé
14. Evaluation of participant inclusion levels within the EU Youth Dialogue (l'étude inclut le thème de la participation des jeunes femmes dans 'le dialogue de l'UE sur la jeunesse')		2022-2023	Achevé

Tableau des activités en cours et achevées			
Objectif stratégique n° 5 : protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile			
Activités	Entité	Calendrier	Situation actuelle
1. Promouvoir l'intégration d'une perspective d'égalité de genre et des droits des femmes dans les politiques et activités pertinentes du Conseil de l'Europe en matière de migration, d'intégration et d'asile	GED + secteurs pertinents	2018-2023	En cours
2. Le Fonds européen pour la jeunesse (FEJ) accorde des subventions à des projets d'organisations de jeunesse de la société civile	Jeunesse (FEJ)	2018-2023	Achévé

Tableau indicatif des activités en cours et achevées			
Objectif stratégique n° 6 : intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures			
Activités	Entité	Calendrier	Situation actuelle
1. Formation à l'intention des Rapporteur-es pour l'égalité de genre	GED	2018 2019 2020 2021 2022 2023	Achévé Achévé Achévé Achévé Achévé Achévé
2. Échanges de vues réguliers entre les Rapporteur-es pour l'égalité de genre et la Commission pour l'égalité de genre	GED + GEC	2018-2023	En cours
3. Échanges de vues réguliers entre la GEC et d'autres secteurs du Conseil de l'Europe menant des activités relatives à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes	GED + GEC + secteurs pertinents, y compris la jeunesse	2018-2023	En cours
4. Mise à jour régulière du site web dédié à l'approche intégrée de l'égalité de genre et travaux sur l'approche intégrée de l'égalité menés par les États membres et les secteurs pertinents du Conseil de l'Europe	GED	2018-2023	En cours
5. Réunions régulières de l'équipe chargée de l'approche intégrée de l'égalité de genre (GMT)	GED + GMT	2018 2019 2020 2021 2022 2023	Achévé x 2 Achévé x 1 Achévé x 2 Achévé x 1 Achévé x 1 Achévé x 1
6. Préparation et dissémination d'outils pour faciliter l'intégration de la dimension de genre au sein de l'Organisation et au-delà, tels que vidéos, boîte à outils et manuels	GED + secteurs pertinents, y compris la jeunesse	2018-2023	En cours
7. Initier la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027) qui comprendra une approche transversale de « sensibilité au genre » à travers tout le texte	CRD/CDENF	2022-2027	En cours
8. Étude de faisabilité et projet d'instrument non-contraignant sur l'éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge des enfants afin de renforcer les réponses pour entre autres prévenir et combattre la	CRD/CJ/ENF-ISE	2021-2023	En cours

violence à l'égard des enfants, y compris la violence sexuelle et les comportements préjudiciables, avec une attention particulière dédiée à la situation et aux besoins spécifiques des garçons et des filles			
9. Projet(s) de recommandation(s) sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de séparation de parents ou de placement.	CRD/CJ/ENF-ISE	2021-2023	En cours
10. Guide de bonnes pratiques pour la participation des enfants à la prise de décisions sur des questions relatives à leur santé, avec une attention particulière dédiée à la situation et aux besoins spécifiques des garçons et des filles	CRD/CDBIO	2022-2023	Achévé
11. Projet de lignes directrices visant à encourager les décideurs politiques à s'engager auprès des victimes et des survivants d'abus sexuels et d'exploitation des enfants afin de motiver un changement de politique.	Comité Lanzarote	2023-2024	En cours
12. L'égalité de genre en tant que thématique transversale dans le plan d'action sur les droits humains et les technologies en biomédecine 2020-2025	CDBIO Renforcement des capacités	2020-2025	En cours
13. Le 5 ^e cycle d'évaluation du GRECO inclut une dimension de genre et, le cas échéant, des recommandations aux Pays dans ce domaine	GRECO	2018-2023	En cours
14. Le projet ALL-IN sera relancé à la mi-2022-2024 et les indicateurs, en particulier, seront revus et étendus à un nombre accru d'États membres de l'APES. Dans le prochain cycle du projet ALL-IN, l'accent sera davantage mis sur la représentation médiatique des femmes et des filles dans le sport.	APES	2022-2023	En cours
15. Une formation sur les préjugés inconscients spécifique au secteur du sport, commandée par l'APES, notamment auprès de l'Union européenne de radio-télévision et du comité consultatif de l'APES.	APES	2022-2023	En cours
16. Fonds européen pour la jeunesse (FEJ) – l'intégration des questions d'égalité est une condition préalable pour l'octroi d'une subvention	Jeunesse (FEJ)	2018-2023	Achévé
17. Dans les projets financés par le FEJ, l'égalité a fait l'objet d'un suivi au cours de 17 visites de monitoring de projets.	Jeunesse (FEJ)	2023	Achévé
18. Cours en addictologie prenant en compte la dimension de genre dans les facultés de Médecine de Tunis (Tunisie) et Rabat, Casablanca et Marrakech (Maroc)	Groupe Pompidou MedNET	2020-2021 2021-2022 2022-2023	Achévé
19. Révision / évaluation des systèmes de collecte de données désagrégées par genre, concernant les cas de discrimination, le crime de haine et le crime de discours de haine existant dans les pays du Partenariat oriental (en particulier Arménie, République de Moldova, Ukraine et Géorgie)	Inclusion & Anti-discrimination	2019-2023	Achévé
20. Assurer la prise en compte systématique de la dimension de genre et de la discrimination intersectionnelle dans les travaux du Comité d'expert-es de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et les activités du Secrétariat.	ECRML	2022-2023	En cours
21. Intégration de la dimension de genre dans les visites de pays, les Avis et les événements du 5 ^e cycle de suivi de la Convention-Cadre pour la protection des minorités nationales.	FCNM	2019-2023	En cours

22. Inclusion des questions d'égalité de genre parmi les sujets du 5e Forum d'autonomie locale sur « L'administration locale efficace comme fond d'un État démocratique et de droit », comme chapitre spécial du Guide sur la culture organisationnelle dans la fonction publique et parmi les questions spécifiques de quatre sondages d'opinion différents en Ukraine.	Centre d'expertise pour la bonne gouvernance	2020-2023	En cours
23. L'intégration des questions d'égalité de genre est systématiquement prise en compte dans les projets de lignes directrices et de recommandations ainsi que dans les activités du Centre d'expertise pour la bonne gouvernance dans les États membres	CDDG	2018-2023	En cours
24. Guide pratique pour l'intégration de la dimension de genre dans les processus de réforme du droit public et du droit privé	CDCJ	2023	Achévé
25. Webinaire sur l'intégration de l'égalité de genre dans les processus de réforme législative	CDCJ	2023	Achévé
26. Assurer la prise en compte systématiquement de la dimension de genre et la discrimination intersectionnelle dans la rédaction des rapports de suivi par pays et des recommandations de politique générale	ECRI	2018-2023	En cours
27. Une conseillère régionale détachée pour l'intégration de la dimension de genre est déployée au bureau de Kiev pour couvrir le partenariat oriental.	DPC	2022-2023	En cours
28. Élaboration de profils des pays en matière d'égalité de genre pour les bureaux du Conseil de l'Europe	DPC	2019-2023	En cours
29. Réunions régulières du réseau des points focaux pour l'égalité de genre dans les bureaux du Conseil de l'Europe, et maintenance et mise à jour de la plateforme de partage d'informations pour les points focaux sur SharePoint	DPC	2022-2023	Achévé en 2022
30. Mise à jour de la boîte à outils pour l'intégration de la dimension de genre sur les projets de coopération	DPC + l'équipe chargée de l'intégration de l'égalité de genre au niveau de l'Organisation	2022-2023	En cours
31. Collecte de données supplémentaires ventilées par sexe sur les activités dans le domaine du don et de la transplantation d'organes	CD-P-TO (EDQM)	2022-2025	En cours
32. Analyse du paysage des pratiques de protection des donneurs de gamètes en Europe et élaboration d'orientations et de recommandations pour l'établissement de mesures harmonisées pour la protection des donneurs de gamètes (avec un accent particulier sur les donneurs d'ovocytes)	CD-P-TO (EDQM)	2022-2025	En cours
33. Élaboration d'une brochure pour le grand public sur les traitements complémentaires lors de la procréation médicalement assistée	CD-P-TO (EDQM)	2022-2025	En cours
34. Étude sur l'impact des systèmes d'intelligence artificielle sur l'égalité, y compris l'égalité de genre, et la discrimination	CDADI+CAI+GEC	2022-2023	Achévé
35. Projet de CM/Rec sur la participation politique active des jeunes des minorités nationales CDADI/GT-ADI-MIN 2022-2023 En cours	CDADI/GT-ADI-MIN	2022-2023	Achévé
36. Assurer une perspective de genre dans le projet de CM/Rec sur la lutte contre les crimes de haine	PC/ADI-CH/CDADI/CDPC	2022-2023	Achévé

37. Assurer une perspective de genre dans les rapports thématiques de l'ADI-ROM	CDADI/ADI-ROM	2022-2023	En cours
38. Assurer une perspective de genre dans les rapports thématiques annuels dans le cadre de la révision thématique de la Recommandation CM/Rec(2010)5	CDADI/GT-ADI-SOGI	2022-2023	Achévé
39. Assurer une perspective de genre dans le programme de renforcement des capacités et les outils soutenant la mise en œuvre de la CM/Rec sur les politiques et la gouvernance à plusieurs niveaux pour l'intégration interculturelle (adoptée le 6 avril 2022)	CDADI/ADI-INT	2022-2023	En cours
40. République de Moldova - Élaborer un rapport d'évaluation des besoins dans le domaine des droits sociaux avec un accent particulier sur les droits du travail et les droits du travail des personnes appartenant aux groupes vulnérables en République de Moldova et élaborer une feuille de route pour mettre en œuvre les recommandations du rapport. Une approche transversale sensible au genre a été adoptée tout au long du rapport.	Service des Droits sociaux	2023-2024	En cours
41. République de Moldova - Mener une enquête d'évaluation des besoins sensibles au genre dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels, axée sur les besoins actuels des femmes/filles qui ne travaillent pas, ne suivent pas d'études ou de formation et élaborer une feuille de route pour mettre en œuvre les recommandations de l'enquête.	Service des Droits sociaux	2023-2024	En cours
42. Macédoine du Nord : 9 ^e conférence internationale des femmes issues des communautés Roms et des gens du voyage	Équipe Roms et Gens du voyage	2023	Achévé
43. Macédoine du Nord : Analyse de genre dans le projet "Une éducation de qualité pour tous"	DG II	2023	Achévé
44. Intégration de la dimension de genre dans les visites, rapports et événements du GRETA dans le cadre du 3 ^{ème} cycle de suivi de la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains	GRETA	2019-2023	En cours
45. Intégration de la dimension de genre par le biais de diverses activités (formation, tables rondes, ateliers) mises en œuvre dans le cadre des projets de coopération sur la lutte contre la traite des êtres humains en Bosnie-et-Herzégovine, en Macédoine du Nord et en Serbie, au titre du projet Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et de la Türkiye III, ainsi que du projet de coopération au Kosovo*.	DGII (Division Lutte contre la traite des êtres humains)	2022-2023	En cours
46. Exposition en ligne Free to Create, Create to be Free	DG II- Culture et Patrimoine culturel	2023	Achévé

Annexe 4 – Réponses des pays membres au questionnaire global sur les types de mesures prises par objectif pendant la période 2018-2023

SO1 : Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme

SO1	Changement législatif	Changement des politiques	Changement institutionnel	Recherche et actions de sensibilisation	Autres développements
Albanie	Oui	Non	Non	Non	Non
Andorre	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Azerbaïdjan	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Belgique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Bosnie-Herzégovine	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Bulgarie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Croatie		Oui	Non	Oui	Oui
Chypre	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Danemark	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Estonie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
France	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Grèce	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Irlande	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Italie	Non	Oui	Non	Non	Non
Lettonie	Non	Non	Non	Oui	Non
Malte	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
République de Moldova	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Monténégro	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Macédoine du Nord	Oui	Oui	Oui	Oui	
Norvège	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Roumanie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Serbie	Non	Non	Non	Oui	Oui
Slovénie	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Espagne	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Suède	Non	Non	Oui	Non	Non
Türkiye	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Ukraine	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
TOTAL	74 % oui 26 % non	81,5 % oui 18,5 % non	78 % oui 22 % non	89 % oui 11 % non	81,5 % oui 18,5 % non

SO2 : Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

SO2	Changement législatif	Changement des politiques	Changement institutionnel	Recherche et actions de sensibilisation	Autres développements
Albanie	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Andorre	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Azerbaïdjan	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Belgique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Bosnie-Herzégovine	Oui	Oui		Oui	Oui
Bulgarie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Croatie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Chypre	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Danemark	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Estonie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
France	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Grèce	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Irlande	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Italie	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Lettonie	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Malte	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
République de Moldova	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Monténégro	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Macédoine du Nord	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Norvège	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Roumanie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Serbie	Non	Non	Non	Oui	No
Slovénie	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Espagne	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Suède	Oui	Non	Oui	Oui	Non
Türkiye	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Ukraine	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
TOTAL	96,5 % oui 3,5 % non	92,5 % oui 7,5 % non	78 % oui 22 % non	96,5 % oui 3,5 % non	85 % oui 15 % non

SO3 : Garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice

SO3	Changement législatif	Changement des politiques	Changement institutionnel	Recherche et actions de sensibilisation	Autres développements
Albanie	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Andorre	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Azerbaïdjan	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Belgique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Bosnie-Herzégovine	Non	Non	Non	Oui	Oui
Bulgarie	Oui	Non	Non	Non	Non
Croatie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Chypre	Oui	Non	Non	Non	Oui
Danemark	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Estonie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
France	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Grèce	Oui	Oui	Non	Non	Non
Irlande	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Italie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Lettonie	Non	Non	Non	Non	Non
Malte	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
République de Moldova	Oui	Non	Non	Non	Oui
Monténégro	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Macédoine du Nord	Non	Non	Non	Non	Non
Norvège	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Roumanie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Serbie	Non	Non	Non	Non	Non
Slovénie	Non	Non	Non	Non	Non
Espagne	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Suède	Non	Non	Non	Non	Oui
Türkiye	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Ukraine	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
TOTAL	78 % oui 22 % non	66,5 % oui 33,5 % non	59,5 % oui 40,5 % non	63 % oui 37 % non	70,5 % oui 29,5 % non

SO4 : Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique

SO4	Changement législatif	Changement des politiques	Changement institutionnel	Recherche et actions de sensibilisation	Autres développements
Albanie	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Andorre	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Azerbaïdjan	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Belgique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Bosnie-Herzégovine	Non	Oui	Non	Oui	Non
Bulgarie	Non	Non	Non	Non	Oui
Croatie	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Chypre	Non	Oui	Non	Non	Oui
Danemark	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Estonie	Non	Oui	Non	Oui	Oui
France	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Grèce	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Irlande	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Italie	Non	Non	Non	Non	Non
Lettonie	Non	Non	Non	Oui	Non
Malte	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
République de Moldova	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Monténégro	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Macédoine du Nord	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Norvège	Oui	Non	Non	Non	Oui
Roumanie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Serbie	Non	Non	Non	Non	Non
Slovénie	Non	Non	Oui	Oui	Non
Espagne	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Suède	Non	Non	Oui	Non	Non
Türkiye	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Ukraine	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
TOTAL	66,5 % oui 33,5 % non	70,5 % oui 29,5 % non	63 % oui 37 % non	78 % oui 22 % non	63 % oui 37 % non

S05 : Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile

S05	Changement législatif	Changement des politiques	Changement institutionnel	Recherche et actions de sensibilisation	Autres développements
Albanie	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Andorre	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Azerbaïdjan	Non	Non	Non	Non	Oui
Belgique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Bosnie-Herzégovine	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Bulgarie	Oui	Non	Non	Non	Non
Croatie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Chypre	Non	Oui	Non	Non	Oui
Danemark	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Estonie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
France	Non	Oui	Non	Non	Oui
Grèce	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Irlande	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Italie	Non	Non	Non	Non	Non
Lettonie	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Malte	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
République de Moldova	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Monténégro	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Macédoine du Nord	Non	Oui	Non	Non	Non
Norvège	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Roumanie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Serbie	Non	Non	Non	Oui	Oui
Slovénie	Oui	Oui	Oui	Oui	No
Espagne	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Suède	Non	Oui	Oui	Non	Oui
Türkiye	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Ukraine	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
TOTAL	66,5 % oui 33,5 % non	85 % oui 15 % non	52 % oui 48 % non	66,5 % oui 33,5 % non	81,5 % oui – 18,5 % non

SO6 : Intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures

SO6	Changement législatif	Changement des politiques	Changement institutionnel	Recherche et actions de sensibilisation	Autres développements
Albanie	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Andorre	Non	Oui	Oui	Non	Non
Azerbaïdjan	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Belgique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Bosnie-Herzégovine	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Bulgarie	Non	Oui	Non	Non	Non
Croatie	Non	Oui	Non	Non	Oui
Chypre	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Danemark	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Estonie	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
France	Non	Oui	Oui	Oui	No
Grèce	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Irlande	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Italie	Non	Non	Non	Non	Oui
Lettonie	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Malte	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
République de Moldova	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Monténégro	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Macédoine du Nord	Non	Oui	Non	Oui	Non
Norvège	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Roumanie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Serbie	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Slovénie	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Espagne	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Suède	Non	Oui	Non	Non	Non
Türkiye	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Ukraine	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
TOTAL	52 % oui 48 % non	96,5 % oui 3,5 % non	78 % oui 22 % non	78 % oui 22 % non	74 % oui 26 % non

Abréviations et acronymes :

APCE	Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
APES	Accord partiel élargi sur le sport
CDADI	Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion
CDBIO	Comité directeur pour les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé
CDCJ	Comité européen de coopération juridique
CDENF	Comité directeur pour les droits de l'enfant
CD-P-TO	Comité européen sur la transplantation d'organes
Centre N/S	Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales du Conseil de l'Europe
CEPEJ	Commission européenne pour l'efficacité de la justice
Cour	Cour européenne des droits de l'homme
C-PROC	Bureau du Programme sur la cybercriminalité
CRD	Division des droits des enfants
CV	Commission de Venise
DGI	Direction générale des droits humains et de l'État de droit
DGII	Direction générale de la démocratie
DHR	Direction des ressources humaines
DPC	Direction de la coordination des programmes
ECRI	Commission européenne contre le racisme et l'intolérance
ECRML	Charte européenne des langues régionales ou minoritaires
ECSR	Comité européen des droits sociaux
EDQM	Direction européenne de la qualité du médicament et des soins de santé
FCNM	Convention-cadre pour la protection des minorités nationales
GEC	Commission pour l'égalité de genre
GED	Division de l'égalité de genre
GER	Rapporteur-e pour l'égalité de genre
GMT	Équipe chargée de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes
GRECO	Groupe d'États contre la corruption
Groupe Pompidou	Groupe de coopération internationale du Conseil de l'Europe sur les drogues et les addictions
HELP	Programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit
MedNET	Réseau de coopération en région méditerranéenne sur les drogues et les addictions du Groupe Pompidou
ODGP	Bureau de la Direction générale des Programmes
RSSG Migrations et Réfugiés	Représentante spéciale de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe sur les migrations et les réfugiés
UWE	Groupe européen des femmes diplômées des universités
VaW	Division de la violence à l'égard des femmes

* Toute référence au Kosovo dans le présent document, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo